



Conseil Municipal du 27 juin 2014
Convoqué le 20 juin 2014

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA- Marie BONNAPIL - MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU –Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Hélène OWCZARZAK - Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – MM. Farid FETTACHE – Dominique HERVET – Clément CORNU - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mme Anne DELABY.

Excusés : M. Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) - Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) - Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) - Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – Mme Jeannine MARQUAILLE.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Dominique HERVET** assure les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2014

Monsieur le Maire : « Avez-vous des observations à faire sur le contenu ? »

Monsieur Meurdesolf : « Monsieur le Maire, le dernier conseil municipal a donné lieu à l'édition de 2 documents : le premier, soumis aux observations et modifications des groupes, a été affiché sous huitaine et publié sur le site internet de la mairie, un second, que nous avons sous les yeux et que vous soumettez à notre approbation. L'unique différence entre les deux tient du fait que le premier fait un compte-rendu exhaustif de toutes les interventions des conseillers municipaux quand le second résume la teneur des délibérations avant de détailler les votes. Il est vrai que le Code Général des Collectivités Territoriales ne nous aide pas puisqu'il ne précise pas ce que doit être un procès-verbal ni ce qu'il doit contenir – si ce n'est l'obligation qu'il souligne de détailler les scrutins. Si la pratique future du conseil municipal vous conduisait à maintenir ces deux versions nous n'y verrions pas d'inconvénient majeur. En revanche, si vous choisissiez de vous en tenir dorénavant à un compte-rendu succinct vidé des interventions des conseillers municipaux nous devrions y voir une nouvelle preuve de votre volonté de réduire au silence et de censurer l'opposition. Après les photos recadrées, les vidéos coupées au montage, l'oubli de nous inviter à des réunions importantes, des commissions qui se réunissent peu ou pas du tout, M. Sarpaux qui m'empêche de participer à la fin de la distribution des prix à Basuyaux, et d'autres faits encore dont nous faisons régulièrement l'inventaire, ce serait donc une atteinte supplémentaire aux droits de l'opposition. Le respect d'une opposition et le respect de ses droits, vous le savez, sont la marque d'une gouvernance démocratique. A défaut, nous serions plutôt dans ce qu'il convient d'appeler une dictature. Avant de voter, ma question est simple : allez-vous, Monsieur le Maire, maintenir le compte-rendu exhaustif des conseils municipaux ou faites-vous le choix d'effacer, d'ignorer et de mépriser la moitié des Anichois qui n'ont pas voté pour vous ? »

Monsieur le Maire : « J'entends vos observations Monsieur Meurdesolf, vous aurez la réponse à l'occasion du débat que nous aurons bientôt, puisque l'ordre du jour prévoit la discussion et l'adoption du règlement intérieur dans lequel on évoque procès-verbal, compte-rendu succinct. Nous en débattons dans quelques minutes et nous aurons, je l'espère, pour les prochaines séances du conseil municipal, un règlement intérieur qui s'appliquera à tous et qui respectera les droits de l'opposition comme vous les avez fait respecter lorsque j'étais dans votre opposition. »

Monsieur Meurdesolf : « En l'espèce, mon intervention était plutôt une explication de vote. Avant de voter, j'aimerais que vous répondiez à cette question. »

Monsieur le Maire : « Vous aurez la réponse, je vous le répète une seconde fois, lorsque nous débattons du règlement intérieur et de son contenu, notamment les articles qui concernent la manière de publier les comptes rendus du conseil municipal. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, je voudrais prolonger le propos de Michel Meurdesoif. Il est très difficile pour nous de voter sereinement sur un sujet d'importance, le règlement intérieur, qui, comme vous l'avez dit, règle l'existence, au sein des débats, de l'opposition et dire quand même, depuis votre arrivée dans le fauteuil de Maire, cette propension à trouver que l'information, la pluralité d'expression, c'est quelque chose qui chez vous, vous gêne apparemment beaucoup. J'ai pour exemple - pour prolonger le propos de Michel Meurdesoif et vous faire part de nos inquiétudes – la nouvelle formule « Aniche, actu » dans laquelle, au cours des 3 premiers numéros, vous vous appesantissez sur la symbolique et effectivement le symbole c'est très important. L'adjoint à la culture, dans un billet très intéressant, développe la symbolique du nombre 7. On sent chez lui une lecture « guénonienne », il doit aimer René Guénon « la symbolique des nombres ». Pour détendre un peu l'atmosphère et avant d'entrer dans la phase délicate de mon propos, je dirai qu'il a fait un oubli, celui des 7 nains. Monsieur Vitu, lui, développe ce que j'appellerai la symbolique des formes, il s'étale sur les formes, la vague etc.... et il oublie aussi une composante très importante, la symbolique des couleurs. J'y vois le bleu UMP, Monsieur Vitu, et puis la vague bleue marine. Je voudrais vous dire également que cette symbolique des formes ou des couleurs ne va pas masquer l'essentiel, Monsieur Vitu, vous êtes quelqu'un qui avez la réputation tout à fait méritée d'être courtois, d'être plutôt gentil et on essaie de vous transformer en commissaire politique : vous êtes le seul adjoint qui n'avez pas de commission, tous les adjoints dans cette équipe ont une commission, sauf Monsieur Vitu. Monsieur Vitu est au-delà des commissions parce qu'il est le représentant de la pensée, de la parole du Maire dans « Aniche, actu », au demeurant, c'est très bien, c'est votre problème, je tenais simplement à mettre les choses au point. Là où je ne suis pas d'accord, c'est lorsque vous dites dans l'actualité que « Pour la première fois, la municipalité a commémoré la journée nationale de la résistance – Ce mardi soir, plusieurs gerbes ont été déposées au caveau du cimetière du Sud en présence de M. Lemoine ». Rien à dire sur le discours qui a été prononcé par M. Lemoine, on n'en est pas étonnés du tout, M. Lemoine n'a jamais caché qu'il est un vieux gaulliste et nous savons que sur ce point il n'a jamais varié. Ce que je m'étonne c'est que vous n'avez pas trouvé l'opportunité dans cette actualité – La journée de la Résistance- de rappeler ceux qui sont, à Aniche, tombés sous le coup de l'ennemi. Je pense qu'ils auraient mérité, plutôt que de vous voir partout, ils auraient mérité d'avoir leur nom. Alors, si vous le permettez, moi je vais rappeler leurs noms : Jean Rousselin, Capitaine résistant, fusillé le 4 mai 1941 – Jules Domisse, Maire d'Aniche, résistant, fusillé le 26 septembre 1941 à la Citadelle de Lille et là, je me permets de faire une pause avec Jules Domisse pour vous demander où est passé le portrait de Jules Domisse qui était accroché au mur de cette salle – Louis Paul Chantreau, Président du syndicat des verriers, résistant, fusillé le 14 avril 1942 à Wambrechies - Léon Duquesnoy, résistant, fusillé le 17 août 1944 à Seclin - Jean Lutas fusillé le 27 août 1944 à Valenciennes – Robert Verrier, Capitaine, fusillé le 7 août 1944 au Fort de Seclin. Tous ces résistants, à Aniche, ont été dénoncés par la droite, croix de feu de l'époque, la droite qui tenait sa légitimité chez les patrons verriers notamment. Je me souviens les confidences de Madame Verrier, l'épouse de Robert Verrier, qui me disait combien elle était ulcérée quand elle traversait Aniche et qu'elle croisait quelques commerçants dont elle savait qu'ils étaient à l'origine de la dénonciation de son mari. Nous, on ne veut pas que vous fassiez l'impasse sur cette résistance populaire. C'est l'Histoire et il est normal qu'Aniche actu reflète cette histoire. Je souhaiterais que Jean-Louis amène son témoignage qui nous tient à cœur. »

Monsieur Chantreau : « Du fait que Louis Paul Chantreau faisait partie de ma famille, je me dois de vous relater ce qui s'est passé à cette période. Il était président du Syndicat des verriers CGT, il a siégé ici en qualité de conseiller municipal communiste auprès de son camarade Jules Domisse, Maire. Il a été congédié par le patronat verrier pour ses idées syndicales et politiques dès le début des années noires de la seconde guerre mondiale. Il est devenu marchand-forain en vendant des bougies et des allumettes en porte à porte pour faire survivre sa famille. Il a eu une participation active au sein de la résistance comme FTP. Il vivait donc caché, recherché par la police de Pétain. Une nuit il revient à son domicile rue de Flandres, aujourd'hui dénommée rue Chantreau, pour voir son épouse et sa petite fille et c'est là qu'il a été dénoncé, arrêté par la Gestapo en septembre 1941 et fusillé par les nazis le 14 avril 1942 à Wambrechies. Louis Paul Chantreau, j'aime bien le rappeler, a été signataire de la première convention collective du verre le 31 juillet 1936. Pour terminer, je dois vous dire que Jules Domisse, délégué mineur, Louis Paul Chantreau, délégué verrier, furent tous deux déclarés « Mort pour la France » en 1946 comme beaucoup de nos camarades dont les rues portent les noms aujourd'hui. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, je vous connais depuis 55 ans, vous êtes un mauvais perdant. Vous êtes agressif, vous tenez des propos insultants voire injurieux. Revenez à des choses plus concrètes, plus positives... »

Monsieur Facon : « ...Je proteste ! L'assassinat de résistants Français ne relève pas de l'injure, il relève de l'Histoire de France. Je proteste ! Je proteste votre comportement vis-à-vis de Jules Domisse, vous avez saccagé le bureau des Maires, le bureau où Jules Domisse travaillait ! Vous l'avez viré, le bureau. »

Monsieur le Maire : « Arrêtez votre séance de nostalgie, revenez à des choses... »

Monsieur Facon : « ... Ce n'est pas une séance de nostalgie. Ces gens-là ont fondé la Cinquième République. »

Monsieur le Maire : « Revenez à des choses plus concrètes, plus positives... »

Monsieur Facon : « C'est concret l'assassinat des résistants ! »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, apportez votre intelligence... »

Monsieur Facon : « Quand on a fusillé Domisse on ne lui a pas demandé l'autorisation ! »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un cours d'histoire... »

Monsieur Facon : « ...C'est un cours d'histoire... »

Monsieur le Maire : « J'ai la parole Monsieur Facon... »

Monsieur Facon : « ... Rappelez-vous votre histoire qui est notre histoire de France. »

Monsieur le Maire : « Je peux parler, vous permettez quand même ? »

Monsieur Facon : « Je vous permets, oui. »

Monsieur le Maire : « Je termine. Monsieur Facon, revenez à des choses plus concrètes, plus positives. Apportez votre intelligence d'avant le 30 mars à des débats constructifs qui enrichiront nos échanges et feront avancer les dossiers qu'on traite ici en conseil municipal. Veuillez à l'avenir respecter le temps de parole que le règlement affichera dans son contenu, quant à la citation des résistants, Monsieur Facon, si vous m'aviez demandé la parole lorsqu'on a fait la cérémonie commémorative pour évoquer tous ces faits d'histoire que tout le monde ne connaît pas, je vous l'aurais accordée. Le 1^{er} mai, j'ai accordé la parole au représentant de la CGT, ce qui n'était pas prévu, il avait le droit et c'était très bien, de faire un discours avant moi. Alors, si vous m'aviez demandé, lorsqu'il y a eu le rassemblement au cimetière, de faire une déclaration par rapport à cette cérémonie des résistants, ça aurait enrichi la cérémonie et je vous aurais accordé volontiers de citer ces faits d'histoire locale notamment. Voilà ce que j'avais à dire. »

Monsieur Facon : « Je comprends donc Monsieur le Maire que vous ne voyez pas d'inconvénient à mon propos. Vous dites que ce propos il a quand même de la teneur puisque, d'après vous, il aurait mérité une prise de parole. Dont acte, ne vous inquiétez pas, tranquillement, à l'avenir j'aurai l'occasion de vous demander la parole lors de certaines circonstances. Merci d'avance, je sais être objectif. »

Monsieur le Maire : « Madame Morage vous avez demandé la parole ? »

Madame Morage : « Oui. Je suis quand même étonnée qu'étant natif d'Aniche vous n'ayez pas pensé à tous ces résistants fusillés et qu'il faille attendre le témoignage de Roger et Jean-Louis pour en témoigner. Maintenant vous dites ouvertement que nous avons la parole, on aimerait bien que ce soit le cas. Vous étiez comme moi à l'école Wartel pour la distribution des prix, je suis arrivée juste après ma classe vers 17h10, seule une classe était passée, nous étions deux à faire la distribution, très bien tenue d'ailleurs par Madame Tanca qui a bien respecté notre présence et je la remercie. De là, malgré l'heure tardive, 19 heures, nous sommes partis à l'école Basuyaux et on nous a fait barrage, on n'a pas eu le droit d'aller plus loin que la table de prix. J'en suis fortement émue, je me suis excusée auprès du corps enseignant. J'ai juste eu le droit de remettre l'avant-dernier prix quand Monsieur Sarpaux m'a laissée passer. Je trouve abusif sa remarque « vous allez laisser finir le travail qui a été commencé ». Pour notre part, le travail avait commencé à 17 h à Wartel et je ne comprends pas pourquoi à Basuyaux on nous fait barrage en nous interdisant de remettre un prix à un enfant. Je trouve ça insultant d'autant que cela fait 20 ans que je remets des prix à Basuyaux et c'est la première fois qu'on me refuse l'accès à la tribune. Monsieur Michel Meurdesoif, maire-honoraire, n'a même pas touché un livre. Je vous rappelle que dans le discours de votre investiture, vous avez appelé les élus à travailler dans l'unité mais nous, opposition, sommes constamment mis à part, bousculés, il n'y en a qu'une qui respecte le contrat, c'est Madame Tanca,

Monsieur Denis également, il nous laisse nous exprimer en commission finances. Je sais qu'avec Mesdames Tanca et Carpentier nous avons travaillé dans l'unité à l'école Wartel, je vous ai dit que j'avais apprécié la façon dont la commission scolaire s'était déroulée. Il y a des discours différents dans votre groupe et je vous invite à mettre au point cette communauté d'idées et surtout respecter le vote des Anichois. Merci. »

Monsieur le Maire : « Madame Moroge, on n'est pas à la distribution des prix et des satisfecit aux élus que vous aimez, que vous n'aimez pas, qui vous ont fait ceci, qui vous ont fait cela. Simplement vous vous adressez à moi. Moi, Maire, je ne vous ai pas fait barrage, ceci dit j'ai remarqué que vous étiez arrivée en retard, c'est alors difficile de s'intégrer dans le débat. Si vous avez des griefs à faire à certains des élus du groupe majoritaire qui vous auraient manqué de respect, qui vous auraient empêchée de distribuer des livres, qui vous auraient fait barrage, vous venez en discuter dans mon bureau, je verrai ces élus pour recadrer les bonnes manières de travailler dans l'unité comme je l'ai dit. »

Madame Moroge : « Permettez-moi de vous remercier. Mais je signale quand même qu'en tant que Maire vous êtes arrivé en retard à Wartel, vous êtes reparti, vous êtes revenu et on vous a bien accueilli. Mesdames Tanca et Carpentier en ont fait de même et personne ne leur a reproché. C'est quand même fort de faire un procès d'intention parce que je suis arrivée 10 minutes en retard.»

Monsieur le Maire : « Vous viendrez me voir, je vous attends dans mon bureau. »

Madame Tanca : « Je voulais simplement vous remercier d'avoir été présents pour la distribution des prix. Il n'est pas question de politique dans ce genre de manifestation, c'est un moment de détente, de convivialité qui permet de remercier les enfants du travail effectué. Par contre, je vous mets quand même un bémol. J'ai été absente, effectivement, pour prendre le relais sur l'école Basuyaux étant donné que les fêtes des écoles avaient été programmées et que certaines se déroulaient en même temps. Par contre je tenais à vous dire que j'ai dû, dès le lundi matin, appeler Madame Vertray pour excuser votre comportement qui a été déplacé vis-à-vis de Rosa La Spina lors du discours. »

Madame Moroge : « Ce n'était pas la peine parce que j'étais allée la voir et j'avais expliqué ce qu'il s'était passé exactement. »

Madame Tanca : « C'est très bien, mais le savoir-vivre pour les enfants, c'est bien également. »

Monsieur Facon : « Où est passé, Monsieur le Maire, le portrait de Jules Domisse qui était dans cette salle depuis des années ? »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas conservateur de musée. »

Monsieur Debève : « Il est replacé dans la salle Jules Domisse. »

Monsieur le Maire : « Toutes les photos, effigies, bustes, gravures qui concernent les noms des salles sont à l'intérieur notamment parce qu'elles s'abîment au soleil lorsqu'elles sont posées à l'extérieur. Nous avons donc laissé à l'extérieur le nom des salles et pour protéger les photos, nous les avons mises à l'intérieur. »

Monsieur Facon : « Puisque vous abordez le problème des salles, je fais une proposition. Je sais que vous êtes très attaché à la personne de Jules Domisse et des gens qui ont donné leur vie pour la France, je sais que vous avez pris l'initiative, sans avoir réuni la commission culture voire travaux, sur le changement d'affectation du bureau des maires. Je vous propose de la dénommer la salle Gérard Laudeau qui était 2^{ème} adjoint au Maire, résistant, mort en déportation le 14 février 1944 à défaut de Louis Chantreau, président du syndicat des verriers, car nous sommes effectivement la ville du verre. »

Monsieur Denis : « J'ai bien entendu que vous vouliez participer à nos travaux. J'ai quand même le souvenir des élections européennes. Le fonctionnaire en charge de ce genre de questions avait préparé des listes pour assurer les élections européennes sur lesquelles figuraient des noms de votre groupe minoritaire qui, d'habitude, travaillaient en bonne collaboration pour assurer ces élections. Je rappelle qu'il s'agissait pour nous d'assurer pour la première fois le déroulement d'élections. Vous avez opposé un refus systématique à toutes participations à ces élections. Vous étiez

dans les listes et comme par hasard, 10 jours avant la date, tous les membres de votre groupe se sont retirés pour des motifs aussi futiles qu'illusoire. Vous avez non seulement refusé de participer mais en plus vous étiez présents lors du vote pour vérifier qu'on faisait bien notre boulot. Lorsqu'à la fin du scrutin, nous avons dépouillé, on vous a sollicités et il nous a été répondu « non ». De là à dire que vous voulez participer à nos travaux et qu'on vous écarte, il me semble que c'était la première manifestation commune qu'on pouvait mener ensemble. Malgré tout, on a bien réussi l'organisation de ces élections, ce n'est pas grâce à vous. »

Monsieur Meurdesoif : « J'ai eu l'occasion, lors de la proclamation des résultats, de nous expliquer en disant que depuis l'élection municipale nous sentions bien que l'opposition existait parce qu'il fallait bien qu'elle existe mais que si on pouvait se passer de ses services on s'en passerait bien. Je ne vais pas énumérer ou faire un inventaire mais j'ai déjà chez moi une liste de 4 pages des atteintes aux droits de l'opposition que vous vous êtes permis de porter. J'ai dit, je l'assume, que c'était volontairement que nous nous étions abstenus de participer aux opérations de vote, je l'ai proclamé, il n'y avait rien de caché, on voulait vous montrer que comme un être humain a besoin de ses deux jambes pour marcher, un conseil municipal a également besoin de ses deux jambes pour marcher. Notre jambe est un peu plus courte puisque nous ne sommes que 7 avec un écart de 43 voix mais nous représentons quand même la seconde jambe de ce corps qu'on appelle le conseil municipal. Si vous persistez dans la volonté de nous associer correctement, intelligemment, aux travaux du conseil municipal, il est évident que nous prendrons toute notre part comme nous l'avons toujours fait. D'ailleurs, vous savez, des élections où notre groupe seul a conduit les opérations il y en a eu, croyez-moi. En revanche si vous persistez à nous considérer comme une quantité négligeable, nous serons obligés également de nous conformer à votre volonté, c'est-à-dire de nous abstenir de participer aux cérémonies où on a besoin de nos bras alors que, partout ailleurs, vous faites en sorte d'éteindre notre voix. »

Monsieur Denis : « J'ai bien compris qu'on avait besoin de nos deux jambes. Aux européennes on avait besoin de notre deuxième jambe et vous nous l'avez retirée. »

Monsieur Facon : « Monsieur Denis, il s'agit là de l'exercice démocratique, vous savez bien que le droit de grève existe, de même que la non-participation. »

Monsieur Denis : « Dans ce cas-là, ne dites pas que vous êtes exemplaires pour participer à tout. »

Monsieur Facon : « Qui a dit que nous étions exemplaires ? »

Monsieur le Maire : « C'est bon, on s'est tout dit. Madame Bonnafil a demandé la parole. »

Madame Bonnafil : « Je serai brève. Monsieur le Maire, peut-on commencer l'ordre du jour, s'il vous plaît ? »

Monsieur Chantreau : « Si vous le permettez Monsieur le Maire j'ai deux questions relatives au PV. »

Monsieur le Maire : « Au PV d'accord, on revient donc à l'ordre du jour. »

Monsieur Chantreau : « Les deux questions concernent la formation et la présentation du budget. Concernant la formation des élus, avez-vous pu voir la question de l'abonnement à « l' élu d'aujourd'hui » à destination des élus de notre groupe ? »

Monsieur le Maire : « Cette question a été évoquée et je crois que c'est en route. Je ne me préoccupe pas tous les jours de savoir si les abonnements sont à jour, payés, souscrits, résiliés. Je vous renseignerai lundi matin. »

Monsieur Facon : « Pour votre totale information, Monsieur le Maire, je n'ai pas reçu le mien mais Michel Meurdesoif à reçu le sien. »

Monsieur le Maire : « C'est normal puisqu'il est le responsable du groupe. »

Monsieur Chantreau : « 1 pour 7 ! »

Monsieur Facon : « On revient à la symbolique des chiffres ! »

Monsieur Chantreau : « L'autre question concerne l'explication du vote du budget présenté par Monsieur Denis, Adjoint aux finances, dans Aniche la Nouvelle n°18. Les chiffres concordent très bien. Par contre, vous évoquez Jeannine Marquaille, parti socialiste avec un S majuscule, vous parlez également de la minorité communiste et d'extrême gauche. Par contre, vous n'indiquez pas la couleur politique de votre majorité UMP-droite. Il n'y a pas de déshonneur à identifier son parti quoique, en ce moment avec les affaires d'argent, l'UMP n'est pas en odeur de sainteté. »

Monsieur Denis : « Alors là, j'ai des petites choses à vous dire. Le chiffre 43, c'est Michel Meurdesoif qui l'avait cité 3 fois lors de la première réunion de conseil. 43 c'est le nombre de petites voix que vous avez par rapport à nous et je ne comprends pas que vous ayez 3 fois plus d'élus que nous... »

Monsieur Meurdesoif : « Je n'ai jamais dit ça ! »

Monsieur Denis : « Si tu as dit ça, c'est écrit sur le PV ! Deuxième 43, 43 secondes pour que Marc Hémez dise qu'il est de droite et troisième 43, 43 coups de cloches. Je voudrais donc commenter ces trois 43. 43 petites voix d'avance et ça donne 2/3 de sièges en plus, mais ça c'est le code électoral, Michel, ce n'est pas une nouveauté, celui qui a la majorité des voix a la majorité absolue des sièges. Je ne comprends pas que toi, un dinosaure de la politique, tu aies eu cette réflexion. J'ajouterai qu'il suffisait d'une seule petite voix, que ne l'avez-vous fait ? Nous on n'a pas fait qu'une voix on en a fait 43, on a donc fait 43 fois plus qu'il ne fallait pour avoir la majorité. Deuxième 43, 43 secondes à Monsieur Hémez pour dire qu'il est de droite. Quel scoop ! Dans la liste « changeons Aniche, » on a toujours dit et on continue à le dire que c'est une liste apolitique, ce qui veut dire qu'on ne suit pas les doctrines d'un parti comme vous pouvez le faire vous. Dans notre liste apolitique, nous avons des gens de droite que Monsieur Facon hait, c'est connu, nous avons des gens de gauche, c'est connu, nous avons des gens du centre et surtout nous avons des gens sans étiquette et la majorité des gens sans étiquette n'est rentrée dans cette liste qu'à condition qu'elle soit apolitique, qu'on ne suive pas une direction, comme vous pouvez le faire, les poings liés derrière le PC d'extrême gauche. Je maintiens donc que nous sommes dans une liste apolitique, nous sommes ici pour gérer la ville d'Aniche pour le bien des Anichois. Nous, nous aimons les Anichois, nous ne suivons pas les directives d'un quelconque parti. 43 coups de cloches, effectivement, quand je suis sorti du bureau de vote, les cloches sonnaient et je dois dire que ça m'a fait plaisir, mais c'est un avis personnel. Pour ceux qui seraient étonnés que les cloches puissent sonner pour un événement comme celui-là, je voudrais vous rappeler quelques anecdotes historiques. Le 10 mai 1981, jour de l'élection de François Mitterrand en tant que Président de la République, les cloches d'Aniche ont sonné. Notre bon curé, Jean Vallet, s'est permis de sonner les cloches pour l'élection de François Mitterrand. Certains ont été contents, d'autres ont été choqués. En 1989, il y a eu une très grosse manifestation des verriers et il y avait sur la place Jaurès, différents syndicats, un grand chapiteau et notre bon curé Guy Seulin, a fait sonner les cloches pour dire la solidarité de la paroisse avec les manifestants. Dernière anecdote, le jeudi suivant les élections, il y avait la foire sur la place, il y a eu la messe des forains. J'étais présent ainsi que Georges et Rosa sur la piste des auto-scooters et on a discuté avec les forains des travaux à venir ce qui fait qu'on a commencé la messe avec un peu de retard et au moment où notre abbé Jean-Claude Verstraete a fait son homélie, il était midi, le clocher de la mairie s'est donc mis à sonner et on n'a pas compris ce que notre curé avait à nous dire. Voilà, j'en ai terminé.»

Monsieur Facon : « J'ai écouté, et je vais dire, apprécié le propos de Monsieur Denis. Il vient d'avoir un propos de vraie politique, la politique de droite. Monsieur Denis vient de nous apporter la preuve que l'on peut, dans ce conseil municipal, avoir une parole libre. Je ne vais pas reprendre tout son propos, c'est sa responsabilité, je n'ai rien à dire sur le contenu. On peut bien sûr reparler du chiffre 43, si j'étais un peu langue de bois, je dirais que c'était pour vous aider Monsieur Denis à avoir un peu de modestie parce que parfois le triomphe se lit jusque dans vos yeux. Vous, la droite Alléluia, la droite paroissiale, la droite confiteur, vous parlez de « mea culpa ». Moi, je suis aussi capable de faire mon autocritique, je n'ai pas dit que j'avais la haine de la droite... »

Monsieur Denis : « Si tu l'as dit. »

Monsieur Facon : « Quand ça ? »

Monsieur Denis : « A Kopierre, tu étais juste derrière moi et quand je t'ai croisé, tu n'as pas pu faire autrement que de me dire bonjour et tu m'as dit « je hais la droite », trois fois. »

Monsieur Facon : « Non pas du tout. Mes propos sont très clairs et je vais les relater, j'ai dit « j'emmerde la droite ». Oui c'est très grossier, donc je le dis en plus j'ai été grossier. En ce qui concerne l'extrême gauche, je précise que nous sommes un rassemblement citoyen, certes il y a le parti communiste il y a aussi des non-communistes, des socialistes, des gens de gauche qui sont liés à des associations ou pas. En ce qui concerne l'utilisation des cloches, ça relève plus de la plaisanterie et on va souvent vous le ressortir. »

Madame Moroge : « Moi je commence à l'envers. Une liste apolitique ! Pourquoi alors avoir annoncé 43 secondes après l'élection « la droite a gagné à Aniche » et vous avez même cité le dernier Maire de droite « Danchin ». Deuxième chose, vous nous reprochez 43 voix de moins mais les résultats des Européennes à Aniche font que nous les communistes, on a eu le double de voix que vous et les ¾ de plus que les socialistes. Quant aux 43 coups de cloches de M. l'abbé Vallet, je vous signale qu'il était le curé affectataire de l'église, quand vous parlez des 43 coups de cloches de M. l'abbé Seulin, il était le curé affectataire de l'église, quand vous parlez de notre cher abbé, en vous trompant d'ailleurs de prénom puisque ce n'est pas Jean-Claude mais Jean-Michel Verstraete, il est le curé affectataire de la paroisse. Par contre là, pour ces 43 coups de cloches, il s'est permis d'écrire à Michel Meurdesoif qui était encore Maire, toutes ses excuses pour l'exploit de M. Bartoszek. »

Monsieur Bartoszek : « J'aimerais juste rajouter une anecdote. J'ai rencontré une dame de votre groupe, je l'ai croisée sur le trottoir de la rue Barbusse et elle m'a exposé un petit problème qu'elle avait dans sa rue. Je pense que c'était un prétexte pour m'interpeller car ensuite elle me dit, « mais comment fait-on pour être cartée chez vous ? », voyant mon interrogation elle poursuit « ben oui, pour être cartée à l'UMP ? ». Je lui réponds donc que je ne sais pas du tout dans la mesure où je ne suis pas carté et je lui demande pourquoi elle veut être cartée à l'UMP ce à quoi elle me répond, « et bien, si on veut obtenir quelque chose, il faut bien être carté quelque part ! »

Madame La Spina : « Je veux juste dire une chose, Roger, je ne suis pas de droite, tu le sais très bien et Monsieur Meurdesoif le sait aussi et je ne suis pas catho ! Alors, que suis-je ? »

Monsieur Facon : « Un cas ! »

Madame Moroge : « Et pourquoi on parlait de la liste de la paroisse lors de la campagne électorale. »

Monsieur le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole Madame Moroge. La parole est à Michel Fleurquin. »

Monsieur Fleurquin : « Je vais maintenir mes nerfs, je vais rester calme. J'entends tellement de mensonges, d'agressions, que c'en est révoltant. Pendant les 6 dernières années, nous étions dans l'opposition, on nous a rabâché à longueur de temps que l'ancienne majorité était composée de démocrates, de grands républicains, sous-entendant que les 7 de l'opposition n'étaient que des bons à rien. Je tiens donc à rappeler à Monsieur Facon que le premier devoir d'un démocrate c'est de respecter qu'on a le droit de ne pas penser comme vous. Il faut accepter que nous ne soyons pas du même avis que le vôtre. »

Monsieur le Maire : « Nous passons au vote pour l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, je pense qu'on s'est assez exprimé et même hors sujet. Je soumetts donc au vote d'adoption du procès-verbal de la séance précédente qui vous a été transmis. »

Monsieur Meurdesoif : « On ne prend pas part au vote car avant qu'un règlement entre en vigueur, c'est le précédent qui est valable. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité des votants.

POUR : 25 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY.

Ne prennent pas part au vote : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame Marie-Agnès ROGER à la date du 19 mai 2014 pour des raisons professionnelles, il y a lieu d'installer un conseiller municipal. En vertu de l'article L.270 du code électoral, le candidat placé sur la même liste « Changeons Aniche, tous ensemble » après le dernier élu est appelé à siéger au conseil municipal.

Il y a lieu d'installer dans les fonctions de conseillère municipale Madame Anne DELABY née RANSON qui a accepté de rejoindre notre assemblée par courrier en date du 05 juin 2014.

Monsieur le Maire : « Je remercie Anne Delaby de rejoindre notre assemblée, je remarque son courage de bien vouloir siéger dans cette salle, où son mari, décédé il y a un an, a exercé un mandat et nous donnerons, contrairement aux propositions de Roger Facon, le nom de Claude Delaby à une salle de réunion de la mairie. Bon mandat à Anne Delaby. »

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la démission de Madame Marie-Agnès ROGER, conseillère municipale.
- Prend acte de l'installation de Madame Anne DELABY en qualité de conseillère au sein du Conseil municipal.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES MUNICIPALES ET DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL P.J LAURENT

Suite à la démission de Madame Roger et afin de respecter le principe de représentation proportionnelle au sein des commissions, Monsieur le Maire propose que Madame Delaby intègre la « commission Santé - personnes âgées – personnes handicapées », et la « Commission d'Appel d'Offres » en tant que membre suppléant.

Par ailleurs, Monsieur Clément Cornu ayant fait part des difficultés qu'il rencontrait pour siéger au sein de la commission « Enseignement - vie scolaire », Monsieur le Maire suggère que Madame Delaby intègre cette commission.

Madame Delaby est également appelée à siéger en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Pierre-Joseph Laurent.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Cet acte d'organisation interne a notamment pour vocation d'organiser les réunions du conseil municipal et leur déroulement, l'information des conseillers municipaux et les droits de la minorité.

Monsieur le Maire : « Le projet de règlement intérieur a été joint en annexe des synthèses. Je pense que tout le monde en a pris connaissance et je mets au débat les observations qui, chapitre par chapitre ou article par article, pourraient être formulées. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, pour commencer les débats, je souhaiterais qu'il y ait une commission information ou que l'information soit rattachée à une commission. Je ne pense pas que ce soit un problème insurmontable. Vous donnez de l'importance à l'information, je ne vais pas vous le reprocher. Vous nommez un adjoint à l'information et vous en faites un électron libre, quelqu'un qui n'a pas de commission, qui ne s'entoure pas d'avis, qui est au-dessus du fonctionnement, un commissaire politique. J'ai participé à la commission culture, ça s'est très bien passé, Monsieur Bartoszek a très bien mené les débats, il m'a donné la parole, je l'ai prise quand j'ai estimé devoir la prendre, ça a très bien fonctionné. Le fait d'avoir une commission n'est pas un obstacle à l'exercice de la charge d'adjoint, j'ai utilisé tout à l'heure un terme un peu dur, provocateur volontairement en disant que vous en faisiez un

commissaire politique mais il est adjoint comme les autres et donc il doit avoir une commission information. Je vous le dis Monsieur Vitu si vous ne vous en êtes pas rendu compte, vous êtes adjoint Monsieur Vitu, vous devez avoir une commission comme Monsieur Bartoszek. Monsieur Bartoszek n'a pas forcément la science infuse, il a besoin d'écouter les gens, pareil pour chaque adjoint, ça n'est pas anormal de réclamer l'existence d'une commission information. Je vous promets j'en ferai partie et vous verrez ça se passera bien. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, vous avez présidé, dans le mandat précédent, la commission information-culture, on a toujours parlé de culture, jamais d'information et pourtant la commission existait. La seule fois où l'on a évoqué l'information dans votre commission mixte culture-information c'était le panneau électronique d'information municipale qui devait être implanté au coin de la place Jaurès. C'est le seul sujet qu'on a évoqué en 6 ans. On n'a jamais parlé d'information qu'elle soit en support écrit, vidéo ou autre. Laissez-moi, Monsieur Facon, organiser avec mes adjoints le fonctionnement, les débats. J'ai donné des délégations à des gens en qui j'ai confiance, qui ont des compétences et je vous rappelle que les commissions ne sont pas obligatoires. Il y en a déjà pas mal comme ça, il n'y a pas de commission information, ça vous dérange, vous ne savez pas quoi faire, vous vous ennuyez et vous voulez venir nous mettre du poil à gratter ou de la poudre à éternuer dans une commission information. Il n'y aura donc pas de commission information et vous n'y siégerez pas. J'organiserai comme je veux l'information et la communication. Ce qui est important c'est d'organiser la communication interne entre les élus et ça je vous fiche mon billet que je m'en occuperai personnellement et qu'il n'y aura pas défaut là-dessus. »

Monsieur Facon : « Si vous le permettez, mon intervention ne visait pas à me mêler de la façon dont vous allez diriger votre mairie. Elle tient simplement de l'équilibre au niveau de l'information. Là vous avez transformé « Aniche la Nouvelle », pour ma part je n'ai jamais donné la moindre directive en ce qui concerne « Aniche la Nouvelle », je n'ai jamais donné la moindre directive en ce qui concerne les photos, les textes etc, jamais. Vous vous faites de l'information une lecture – Monsieur le Maire vous ne le prendrez pas mal venant de moi- très droitière. Vous avez un petit côté Peyrefitte du bon temps. L'information n'empêche rien car on sait et on saura des choses, forcément, mais c'est un signe quand même. On a nous aussi besoin d'être dans « Aniche Actu », vous étiez dans la Nouvelle... »

Monsieur le Maire : « Deux fois en six ans et Monsieur Facon, je n'ai pas donné de consignes aux fonctionnaires pour verrouiller l'information. Je peux même vous dire que quelques fois, je découvre Aniche Actu dans ma boîte aux lettres parce qu'on me l'a soumis et que je n'ai pas le temps de le relire. Voyez, nous on est tout à fait libres. Moi je n'ai pas nommé un reporter agent communal correspondant de la Voix du Nord pour verrouiller et l'information locale et l'information régionale. Cet agent fait ce qu'il veut, il écrit et publie ce qu'il veut et je lis, je découvre comme vous. »

Monsieur Facon : « Il y a un problème avec « Aniche la Nouvelle » qui est devenu « Aniche Actu » avec le bleu UMP, la vague bleue marine, effectivement toute la symbolique droitière et quelque part ça heurte et ça devrait aussi heurter le vieux gaulliste Monsieur Lemoine. Il est normal que l'on puisse avoir le droit de s'exprimer.

Monsieur le Maire : « Parce que vous ne vous exprimez pas Monsieur Facon au sein de cette assemblée ? »

Monsieur Facon : « Et je vais même faire comme votre équipe, j'aurai au moins ce challenge je me suis exprimé et comme vous je vais m'applaudir. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, quoi que vous en pensiez, l'information interne entre les conseillers municipaux circulera très bien, aussi bien qu'avant et même peut-être mieux, pour le reste c'est mon problème comme ça a été votre problème quand vous étiez à la majorité, c'est-à-dire de créer une commission où on ne parlait pas du thème pour lequel vous avez créé cette commission. »

Madame La Spina : « Roger, le rouge te manque ? Nous, non. »

Monsieur Lemoine : « Je voudrais rappeler à Roger que je connais depuis longtemps qu'à chaque réunion de conseil municipal, il ramène toujours ça à la politique. Quand nous étions dans l'opposition, tu n'as pas cessé de demander si on allait faire alliance avec le Front National, ça c'est la première chose. La deuxième, pendant des années, on a été ignorés, pas de son, pas d'images dans « Aniche la Nouvelle ». Je rappellerai également que lorsqu'il y avait des manifestations pour des suppressions de poste dans les écoles, étrangement, le correspondant de la Voix du Nord était

absent. Désolé, tu sais Roger l'opposition ce n'est pas une maladie incurable, regarde j'en ai guéri à 72 ans. Il va falloir t'habituer pendant 6 ans à nous entendre voire plus que cela. »

Madame Moroge : « Il y a un peu de mauvaise foi dans le fait d'évoquer vos apparitions ou non-apparitions dans « Aniche la Nouvelle » étant donné que régulièrement, à chaque commémoration, Monsieur le Maire laissait le membre qui le désirait, déposer une gerbe et chacun d'entre vous, vous avez eu au moins une fois l'occasion de déposer une gerbe, ne dites pas que ce n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Meurdesoif m'a proposé un dépôt de gerbe une fois en 6 ans. Il reste 5 ans et 9 mois, soyez patiente, votre tour viendra Madame Moroge, dans la mesure où vous assistez aux commémorations parce qu'on ne vous y voit pas toujours. »

Madame Moroge : « A l'appel du 18 juin, j'étais à mon école, le 8 mai, j'étais à mon école, je faisais chanter la Marseillaise à mes élèves et le chant des résistants. »

Monsieur Fleurquin : « Je rappelle qu'on est en train de débattre sur le règlement intérieur et ce que j'aimerais et qu'on aimerait tous autour de cette table, c'est que dès l'adoption de ce règlement, l'article 20 relatif au temps de parole puisse être appliqué à la règle. »

Monsieur le Maire fait une lecture exhaustive du règlement intérieur. Chapitre 1^{er} – réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire : « Sur la réunion du dernier vendredi du mois, je mets un bémol pour des questions d'organisation personnelle notamment par rapport à la quinzaine de personnes que je reçois le vendredi après-midi à l'occasion de mes permanences. Il est possible que le conseil municipal se réunisse le lundi plutôt que le vendredi. En plus, un conseil municipal qui se réunit le vendredi, à l'heure à laquelle nous terminons, tous les dossiers sont au secrétariat, ils sont là jusqu'au lundi matin et on en commence à exploiter les délibérations, rédiger le compte-rendu, afficher, etc. que le lundi. Si nous avons un conseil le lundi soir, dès le mardi les agents du secrétariat seraient plus opérationnels et prêts tout de suite pour exécuter, afficher et publier les délibérations. Je mets donc un bémol sur le dernier vendredi, il est possible et même probablement certain que ce soit revu. Avez-vous des questions, observations ou précisions sur les articles du chapitre I ? Je considère que le chapitre I est adopté. J'entame **le chapitre II – Les commissions et comité consultatifs**. »

Monsieur Facon : « Une petite observation, vous venez de dire que les commissions se réunissaient dans les 8 jours. Vous avez pu observer que nous avons été très tolérants car vos commissions ne se sont pas réunies dans les 8 jours. »

Monsieur le Maire : « Je n'en attendais pas moins de vous. Vous savez ce que c'est quand on met en route une telle machine après 37 ans de pouvoir unilatéral que vous avez exercé. Il faut quand même du temps et de la sérénité pour remettre la machine en route. »

Madame Moroge : « Il y a quand même une commission qui est la commission travaux qui est très importante et qui ne s'est toujours pas réunie. »

Monsieur le Maire : « Ben, c'est qu'il n'y a pas de travaux ! Vous avez vu des travaux dans Aniche ? Où est-ce qu'il y a des travaux ? »

Madame Moroge : « Vous faites des travaux sans même en parler en commission, preuve étant le bureau du maire a été viré sans que les travaux n'aient reçu l'avis d'une commission quelle qu'elle soit. Il y a même des virements de crédit pour des travaux. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que le Syndicat Mixte des Transports a fait des réunions d'information par rapport à la multitude de trous, de bosses et de tranchées qui sont faits dans Aniche ? Alors ne nous faites pas le reproche. La commission travaux viendra en son temps, quand on aura des dossiers sérieux, on ne va pas vous réunir pour faire des effets d'annonce, vous allez dire qu'on n'est pas sérieux. Quand on aura des dossiers concrets, avec financement, et là je fais confiance à Jean-Claude Denis pour ça, on vous exposera en commission travaux les dossiers que nous avons l'intention de mener à leurs termes. »

Madame Morage : « Je ne parlais pas des travaux, je parlais de l'installation même de la commission. Elle n'est toujours pas installée. »

Madame Bonnafil : « Madame Morage, la commission travaux c'est la commission urbanisme à laquelle vous avez assisté 10 minutes. »

Monsieur Meurdesoif : « Non, Madame Bonnafil, il existe bien deux commissions l'une chargée de l'urbanisme, du PLU de l'environnement et du cadre de vie et l'autre chargée des travaux. »

Monsieur Facon : « Madame Bonnafil vous ne connaissez pas vos dossiers, regardez la liste, vous l'avez sous les yeux. »

Madame Bonnafil : « Mais Monsieur Facon, je les connais par cœur mes dossiers. Madame Morage, en commission urbanisme, vous êtes venue, vous êtes restée 10 minutes. Dans ma délégation, quand il s'agit de travaux de moindre importance financière, j'ai un conseiller municipal délégué aux travaux qui est M. Norbert Sarpaux. Madame Morage, si vous n'écoutez pas ma réponse, je ne vais pas m'exténuer, vous écoutez ou non parce que sinon je ne vous réponds pas, ça ne sert à rien, on n'avance pas ! La moindre des politesses c'est d'écouter les personnes qui vous répondent.»

Monsieur Facon : « Ne donnez pas des leçons de politesse, vous avez affaire à des adultes ici. »

Madame Bonnafil : « Excusez-moi, je termine ma réponse ou bien ce n'est pas la peine ? »

Madame Morage : « Allez-y, je suis tout ouïe. »

Madame Bonnafil : « La commission travaux se réunira, en même temps qu'une commission urbanisme, lorsque nous aurons des dossiers conséquents et sur des réponses sur les questions que nous avons d'ores et déjà posées. Maintenant, si vous voulez des précisions, je suis tout à fait ouverte, je tiens une permanence demain à partir de 9 heures et vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Madame Helbecque. Monsieur Facon, concernant votre intervention comportant le terme « adulte », je suis une adulte, malgré mon jeune âge. J'imagine que vous, malgré votre grand âge, vous pouvez considérer que notre différence effectivement me considère comme une enfant, mais non figurez-vous que je suis bien une adulte. »

Madame Morage : « Si je puis me permettre, Madame Bonnafil, il est noté dans le règlement intérieur, « les commissions sont convoquées par le Maire qui en est président de droit dans les 8 jours qui suivent leur nomination... ». Vous avez l'air de dire que cette commission est installée, pouvez-vous m'indiquer qui est le rapporteur ? Vous ne pouvez pas parce qu'elle n'a pas été installée. »

Madame Bonnafil : « Madame Morage, dans ma délégation il y a urbanisme et travaux. »

Monsieur le Maire : « Je continue la lecture du règlement. Je précise que, pour ce qui concerne la communication du rapport des commissions à l'ensemble des membres du conseil, cela ne se faisait pas avant. Avant les conseillers membres de la commission étaient seuls destinataires des comptes rendus. J'ai souhaité, avec mes amis, que l'ensemble des conseillers municipaux soient destinataires. Cela permet à tous de savoir ce qui se dit dans toutes les commissions.»

Monsieur Facon : « A l'article 8 : fonctionnement des commissions municipales, vous dites « Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des présents. Les membres s'astreignent à une obligation de réserve ». J'ai un problème à soulever, par exemple je ne suis pas à la commission finances, mes collègues répondent parfois à une question que je leur ai posée qui concerne la culture ou le fonctionnement culturel, l'obligation de réserve s'applique vis-à-vis du public, c'est ce que vous entendez ? Entre élus on peut bien s'exprimer ? Il semblerait par exemple que des documents aient été remis à la commission finances pour statuer notamment sur les projets de l'association Youpi et ils ne correspondent pas du tout à la réalité. Vous statuez bien sur des pièces qui permettent d'étayer votre jugement mais si les pièces ne sont pas remises ou bien interprétées, votre jugement, par essence, est faussé. »

Monsieur le Maire : « Vous avez eu le compte-rendu de la commission ? »

Monsieur Facon : « Oui je l'ai eu mais il est dit que l'association Youpi ne peut pas obtenir la subvention qu'elle a sollicitée parce qu'elle ne fait rien pour la ville d'Aniche. »

Monsieur le Maire : « Je crois que c'est une question qu'on abordera après. C'est hors-sujet, on continue sur le règlement. Avez-vous des observations à formuler sur le chapitre II ? Aucune, je considère qu'il est adopté. Voyons maintenant **le chapitre III – La tenue des séances du Conseil Municipal** – Avez-vous des observations, des amendements, des précisions ? Aucune, je considère que le chapitre III est adopté – **Chapitre IV – l'organisation des débats et le vote des délibérations**. Avez-vous des observations, des amendements, des précisions ? Aucune, je considère que le chapitre IV est adopté. Nous entamons **le chapitre V – Comptes rendus des débats et des décisions**.

Article 27 – Procès verbaux – j'apporterai un amendement au passage pour dire que « Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal des débats sous forme synthétique auquel sont annexées les interventions écrites remises, **le jour de la séance**, par les élus qui les ont formulées ». Si on doit courir après le texte manuscrit ou dactylographié des interventions écrites que vous avez préparées en groupe ou individuellement, cela risque de retarder la rédaction du procès-verbal et par conséquent l'affichage. Y a-t-il une observation sur cet amendement ? »

Monsieur Chantreau : « Qu'en sera-t-il des observations formulées à l'oral en cours de séance ? »

Monsieur le Maire : « On essaiera de les rédiger mais faites plutôt des interventions écrites dans la mesure où vous avez connaissance des questions avant, mais on les relatera. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, nous on improvise, on parle avec le cœur. »

Monsieur le Maire : « Je vous fais confiance. On continue l'étude du règlement. Aucune disposition du Code Général des Collectivités Territoriales n'impose de règles précises quant à la forme que doit prendre le procès-verbal de séance du conseil municipal ».

Madame Moroge : « Donc ça veut dire qu'on peut lui faire dire ce qu'on veut ? »

Monsieur le Maire : « Voilà. »

Madame Moroge : « C'est grave quand même ! Nous on était dans l'honnêteté. Tout était dit, tout était enregistré, tout était retranscrit y compris les interventions occasionnelles qu'on ne peut pas préparer. »

Monsieur le Maire : « On essaiera de relater au plus près. Nous poursuivons la lecture. Sur ce chapitre V, avez-vous des observations, des amendements, des précisions ? Aucune, je considère que le chapitre V est adopté. **Chapitre VI – Dispositions diverses**.

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, je reviens sur **l'article 28 – comptes rendus**. La jurisprudence admet que le compte-rendu peut faire l'objet de procès-verbal. La formule semble contradictoire « il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil ».

Monsieur le Maire demande à l'administration d'apporter une précision technique. En conclusion, le procès-verbal comprend les débats, interventions, retranscrits ou annexés et le compte-rendu fait uniquement état des questions et de la désignation du vote.

Monsieur le Maire : « Si vous le permettez on va enlever le 3^{ème} paragraphe de l'article 28. On sait alors ce qu'est un procès-verbal et on sait ce que comporte le compte-rendu. Le chapitre V ainsi modifié est adopté. On poursuit sur **le chapitre VI – dispositions diverses**. »

Monsieur Chantreau : « Article 33, il est indiqué que l'adjoint privé de délégation redevient **simple** conseiller municipal.

Monsieur le Maire : « Oui, on enlève « **simple** », ça fait un peu péjoratif. Y a-t-il des observations, amendements, précisions sur cet article VI ? Aucune, on peut donc considérer que le règlement intérieur modifié est adopté. Ainsi donc, après ce long exposé, je vous remercie, mes chers collègues, d'avoir bien voulu avec beaucoup d'attention et de vigilance, prendre acte du contenu de ce règlement intérieur qui sera remis au propre et transmis individuellement à

chaque conseiller municipal. Je vous invite, comme je le ferai, à l'avoir avec vous dans votre dossier de conseil municipal à chaque fois que nous siégerons. L'ayant appris presque par cœur, je ne manquerai pas d'en faire des rappels. J'en profite pour remercier mes collaboratrices de la direction générale des services qui ont passé plusieurs heures à mettre en forme l'ancien règlement de la précédente mandature qui n'a pas posé de soucis particuliers, qui n'a jamais été remis en cause ou amendé. Elles ont intégré également, à ma demande, une proposition concertée, tous groupes politiques confondus, du conseil d'administration de l'association des Maires de France et je les remercie d'avoir permis au conseil municipal d'avoir un document sérieux qui, pendant la mandature, va nous permettre de régler ou de réglementer nos débats et la police de l'assemblée. Le règlement intérieur a donc pris naissance ce soir et dès le prochain conseil municipal il sera applicable et opposable aux tiers. Je vous remercie.»

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY.

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, je me félicite comme vous de l'adoption de ce règlement. Je demande, d'ores et déjà, mais dans un délai raisonnable, application de l'article 29 relatif à la mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux – « Article L.2121-27 du C.G.C.T : dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun. ». Application de l'article 30 relatif au bulletin d'information générale « Article L.2121-27-1 du C.G.C.T : Dans les communes de plus de 3 500 habitants, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Facon, si vous permettez que je vous réponde, sur le local : vous faites une demande sur un article qui est dans le règlement et qu'on a adopté, ce n'est pas la peine d'en rajouter. Ceci dit, je vous précise que la demande doit être formulée par écrit, que le maire a 4 mois pour vous répondre par écrit et que c'est le président du groupe, à ma connaissance votre groupe n'est pas constitué, avec signature des membres, identité. J'attends donc la constitution d'un groupe et le président du groupe me demandera par écrit un local pour que l'opposition puisse se réunir. On est d'accord ? »

Monsieur Facon : « On est d'accord. »

Monsieur le Maire : « Bien, précision utile à donner à l'assemblée. »

4. DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT AU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire : « Je rappelle que le Centre de Gestion des personnels territoriaux, dont Monsieur Meurdesoif est encore vice-président jusqu'au 10 juillet, gère tout ce qui concerne le personnel communal : carrière, discipline, médecine du travail, discipline... et ce centre de gestion, qui est une grosse administration, est tellement performant et bien équipé, que très souvent, il est l'objet de demandes d'organismes extérieurs, qui ne relèvent pas forcément de la fonction publique territoriale. Il arrivera donc de temps en temps que le conseil municipal soit consulté pour avis sur l'adhésion d'organismes ou de collectivités territoriales.»

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Centre de Gestion un courrier concernant la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret N°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2015.

Il invite donc l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette demande d'affiliation volontaire.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART –

B. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. COMITE TECHNIQUE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME – DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DU COLLEGE EMPLOYEUR.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, fixe les modalités de création d'un comité technique pour les collectivités et établissements employant au moins 50 agents. Il est destiné à faire participer le personnel au fonctionnement et à l'organisation de l'administration grâce aux avis formulés après concertation.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que par délibération du 27 juin 2008, il a été décidé de créer un comité technique paritaire commun à la commune et au CCAS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nombre de membres titulaires et suppléants est fixé par délibération du conseil municipal après avis des organisations syndicales.

Nombre de représentants du personnel

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 159 agents.

Le décret n°85-565 du 30 mai 1985 indique que lorsque l'effectif relevant de l'instance (commune et CCAS) est supérieur à 50 et inférieur à 350, le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 3 et 5.

Les organisations syndicales, consultées en novembre 2013, ont émis le vœu de fixer le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants.

Paritarisme et avis des représentants des élus

Le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié supprime l'obligation de parité numérique et de vote du collège employeur. Les organisations syndicales et les membres du CTP réunis le 27 novembre 2013, se sont positionnés pour le maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires et suppléants et les représentants des élus, ainsi que pour le recueil de l'avis de ces représentants.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer, le nombre de représentants du personnel au comité technique commun à 5 titulaires et 5 suppléants :
- De décider du maintien du paritarisme numérique, au comité technique commun, en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et 5 suppléants et de désigner les personnes dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Marc HEMEZ	Madame Carole CARPENTIER
Monsieur Jean-Claude DENIS	Monsieur Xavier BARTOSZEK
Monsieur Georges LEMOINE	Monsieur Christian VITU
Madame Rosa LA SPINA	Madame Jessica TANCA
Monsieur Michel MEURDESOLF	Monsieur Jean-Louis CHANTREAU

- De décider du recueil, par le comité technique commun, de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET –Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE - Mme Anne DELABY.

2. CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CHSCT unique compétent à l'égard des agents de collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2014 : commune = 134 agents, C.C.A.S. =25 agents, permettent la création d'un CHSCT commun.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un CHSCT compétent pour les agents du C.C.A.S. et de la collectivité.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE - Mme Anne DELABY.

3. COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME – DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DU COLLEGE EMPLOYEUR.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment ses articles 32 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et des leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique,

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 27 novembre 2013,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 159 agents ce qui justifie la création d'un CHSCT.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer, le nombre de représentants du personnel au CHSCT commun à 5 titulaires et 5 suppléants.
- De décider du maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et 5 suppléants et de désigner les personnes dont les noms suivent :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monsieur Marc HEMEZ	Madame Carole CARPENTIER
Monsieur Jean-Claude DENIS	Monsieur Xavier BARTOSZEK
Monsieur Georges LEMOINE	Monsieur Christian VITU
Madame Rosa LA SPINA	Madame Jessica TANCA
Monsieur Michel MEURDESIOIF	Monsieur Jean-Louis CHANTREAU

- De décider du recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE - Mme Anne DELABY.

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Jean-Claude Denis pour les questions qui relèvent du service financier. »

C. SERVICE FINANCIER

Monsieur Denis : « Merci Monsieur le Maire. Lors de la précédente réunion, le budget primitif a été adopté à la majorité. C'est un acte de prévision à partir duquel l'exécution des dépenses et des recettes de la commune se fait dans la limite des crédits votés. Lorsque l'exercice est terminé, un arrêt des comptes est élaboré l'un par le comptable du trésor ce qui donne le compte de gestion, l'autre par la commune ce qui donne le compte administratif. Après vérification de ces deux comptes les résultats sont équivalents. Pour le compte de gestion, je me limiterai donc aux résultats et j'entrerai un peu dans le détail pour le compte administratif. »

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU COMPTABLE DU TRESOR

Le compte de gestion de Monsieur le Comptable du trésor présente pour l'exercice 2013 :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 446 438,77€
- un excédent d'investissement d'un montant de 1 059 817,17€

Les résultats cumulés de l'exercice 2013 sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 149 765,15€
- un déficit d'investissement d'un montant de 165 605,13€

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Monsieur DENIS expose à l'assemblée, que le nouveau maire élu peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et qu'il peut également participer au vote dans la mesure où le débat sur le compte administratif, ne vise qu'à donner quitus, au maire en fonction durant l'exercice 2013. L'ancien Maire, doit, lorsqu'il est encore conseiller municipal quitter la salle et ne peut prendre part au vote.

Monsieur MEURDESOLF Michel est appelé à sortir.

Monsieur DENIS Jean Claude donne lecture des résultats de l'exercice 2013 conforme au compte de gestion

Section de fonctionnement :

Résultat reporté : un excédent de **2 703 326,38 €**

Résultat 2013 : un excédent de **1 446 438,77 €**

Résultats cumulés : un excédent de **4 149 765,15 €**

Section d'investissement :

Résultat reporté : un déficit de **1 225 422,30 €**

Résultat 2013 : un excédent de **1 059 817,17 €**

Résultats cumulés : un déficit de **165 605,13 €**

Monsieur Denis : « Le budget repose essentiellement sur les recettes de la section de fonctionnement car elles permettent de mettre en regard les dépenses. Pour l'exercice 2013, le montant des recettes de fonctionnement a été de 11 181 064,69€, les deux gros postes de recettes étant les impôts et les taxes (44,73%) et les dotations de l'état (43,99%). On est donc très dépendants de ces recettes-là. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement d'un montant de 9 734 625,92€, le plus gros poste représente les charges de personnel pour un montant de 5 160 989,90€ (51,53%) l'autre poste important étant les charges à caractère général pour un montant de 2 214 586,79€ (22,75%). Pour ce qui concerne la section d'investissement, en recettes 3 702 059,42€, en dépenses 2 642 242,25€. La particularité de la section d'investissement c'est que contrairement au fonctionnement, où tout ce qui n'est pas dépensé en fin d'année retourne dans l'équilibre général de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement qui correspondent à des programmes engagés et qui peuvent durer dans le temps, tous les crédits qui ont été votés dès le début de l'opération sont obligatoirement reportés sur les exercices suivants. Tout ce qui a été engagé en 2013 et non mandaté est repris en 2014 pour ces programmes spécifiques, c'est ce qu'on appelle les restes à réaliser. En dépenses d'investissement, il reste donc 6 334 370 € et en recettes 4 727 995€. On a donc, sur les restes à réaliser, un déficit de 1 606 375€. Les résultats sont identiques au compte de gestion. Une fois que le compte administratif sera voté, les résultats seront acceptés et seront reportés sur l'exercice suivant. Lorsque nous aurons affecté le résultat, la nouvelle

équipe devra prendre en charge tout ce que représentent ces chiffres-là, c'est-à-dire la structure du budget de la commune avec ses passifs et ses actifs. Pourquoi je dis cela aux membres du groupe majoritaire, c'est parce que dans la campagne électorale qu'on a menée, on avait fait des propositions de travaux, d'amélioration de certaines choses, de suppression d'autres choses. Ces propositions-là, je crois qu'il va falloir les mettre en attente. En effet, certains parlent de l'héritage Sarkozy et nous on va devoir prendre en charge l'héritage Meurdesoif. Ce n'est pas péjoratif, c'est dans le sens où on est obligés de tenir compte de tout ce qu'il s'est fait avant et de tout ce qu'il reste à faire et là il y en a un sacré paquet. Avant de commencer à faire quelques travaux, il faudra assurer l'héritage de ce que l'équipe précédente avait mis en route. L'héritage c'est quoi ? Ce sont bien sûr les résultats positifs du compte administratif, ce sont les bâtiments communaux qui sont très âgés, dans un triste état, c'est le cas de l'école Schmidt où la toiture est à refaire, l'Hôtel de ville où il y a pas mal de travaux à faire, la salle Claudine Normand où les cuisines sont à revoir, la salle Léo-Lagrange qui est un gouffre à chauffer. Il faut tenir compte aussi de la flotte automobile qui arrive en fin de carrière et qu'il va falloir renouveler, ou du parc informatique. Je veux parler aussi des programmes de travaux qui ont été mis en route entre autres, le programme de l'ANRU qui est un très beau programme mais qui doit être financé en partie par un emprunt de 3 millions que l'on va consolider au 30 juin. Il ne figure donc pas dans les résultats du compte administratif. Nos possibilités d'action se restreignent d'autant. Ceci dit, je le répète, le programme ANRU ne pose pas de problèmes. Nos prévisions sont néanmoins plombées de 3 millions. Avec l'arrivée du BHNS, des travaux connexes importants vont devoir être mis en œuvre. La trajectoire sur la place Jaurès obligera certainement à retrouver une place pouvant accueillir le marché hebdomadaire, la ducasse, les festivités locales. Un projet avait été élaboré dans le cadre du FDAN, il s'élève à environ 3 millions d'euros mais nécessite un emprunt de 2 millions d'euros. L'héritage Meurdesoif, c'est aussi le monument du travail, et là on va devoir le détruire...»

Monsieur Facon : « Détruire un monument du travail ! »

Monsieur Denis : « On ne t'a pas donné la parole. C'est votre équipe qui a demandé l'expertise à l'entreprise qui est chargée de faire les travaux. La société Eiffage refuse de prendre la responsabilité de travailler à côté de ce monument-là en précisant qu'il est en béton, les deux mains gauches sont fendues et le socle est fissuré. Si on essaie de le renforcer, avec les vibrations des travaux et les bus qui passeront, il va s'effondrer un jour. Si on essaie de le déplacer, il va se casser. »

Monsieur Facon : « Alors, s'il y a des problèmes autour du Louvre, on rase le bâtiment ! »

Monsieur Denis : « Tu n'as pas la parole ! »

Monsieur Facon : « Je la prends la parole ! On ne laissera pas détruire ce monument-là ! Foi de moi, on ne le détruira pas ! »

Monsieur Denis : « Alors je te laisserai le déplacer. Très bien, on va trouver une autre solution, c'est à l'étude mais il faudra quand même détruire ce monument. »

Monsieur Facon : « On ne détruira pas le monument, ça se consolide, ça se répare, ça ne se détruit pas ! »

Monsieur Denis : « C'est du béton. »

Monsieur Facon : « C'est une œuvre d'un sculpteur d'Aniche, Georges Hugot. »

Monsieur Denis : « Ce monument-là ne restera pas là, il sera déplacé, on verra dans quelles conditions, si tu peux nous aider ce sera très bien. »

Monsieur Facon : « Je vais surtout t'aider à ne pas le déplacer ! Crois-moi et je ne serai pas tout seul ! »

Monsieur Denis : « Mais ça c'est votre municipalité précédente. »

Monsieur Facon : « C'est vous là, on n'a jamais détruit un monument nous, on n'est pas des iconoclastes. »

Monsieur Denis : « Ben ça forcément, vous nous laissez l'héritage ! »

Monsieur Facon : « Arrête avec l'héritage, qui va s'occuper du bâtiment ? C'est Bygmalion ? »

Monsieur Denis : « L'héritage Meurdesoif, c'est ça aussi. Voilà pourquoi, par rapport à tout ce que je viens d'énoncer, qui est un écueil pour nous, pour notre nouvelle équipe car comment expliquer par exemple à la population qu'on va devoir détruire le monument du travail ? Surtout que vous, l'opposition, vous allez dire que c'est de notre faute, forcément et qu'on ne détruit pas un monument du travail... Néanmoins, c'est votre héritage. J'invite donc les nouveaux élus du groupe majoritaire, qui n'ont pas à assumer l'héritage du passé - j'enlève les 6 élus qui faisaient partie de l'opposition au mandat précédent et qui ont adopté le budget – Je demande qu'on fasse sortir Monsieur Facon, je n'arrive pas à parler, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Non, c'est moi qui décide. Proposition refusée mais avertissement, d'accord Roger ? »

Monsieur Denis : « Je poursuis, je demande donc aux nouveaux élus du groupe majoritaire de s'abstenir de voter ce compte administratif. Les anciens, comme vous avez voté le budget et participé à son exécution, vous êtes libres de votre choix mais je demande aux autres de s'abstenir. »

Monsieur le Maire : « Une précision avant de passer au vote, Marie Bonnafil a demandé la parole. »

Madame Bonnafil : « Je vais vous préciser quelque chose à propos du monument. Monsieur Denis a voulu, je pense, vous titiller un petit peu. »

Monsieur Facon : « Non mais attendez là, vous pouvez répéter ? Monsieur Denis m'a titillé ! Qu'est-ce que ça veut dire ça ? »

Madame Bonnafil : « Attendez, Monsieur Facon, vous nous avez montré tout au long de ce conseil municipal que vous saviez écouter alors laissez-moi finir et je vous assure que la fin de ma réponse vous donnera satisfaction. Moi personnellement, les collègues vous le diront, je me bats beaucoup avec le SMTD. Ses représentants nous ont clairement expliqué que d'un point de vue purement technique, sauf considérations politiques, historiques, culturelles, le monument est fissuré et qu'à l'heure actuelle, il y a une véritable procédure qui entoure les monuments et qui dit qu'on ne peut pas agir de n'importe quelle manière sur un monument et c'est le cas sur celui qui nous concerne, tout comme une autre statue située à l'école Archevêque et qui menace ruine. La possibilité qui nous est offerte, moyennant devis et budget, c'est de faire un moulage en résine de cette sculpture puis de la déplacer. Ni la ville ni le SMTD ne prendront le risque de maintenir le monument à cet endroit-là, d'autant que je trouve, et c'est un point de vue personnel, qu'il n'est pas mis en valeur là où il est. Il pourrait être mis en valeur dans un endroit plus approprié. Je vous précise que le BHNS va passer exactement là, que nous allons valoriser, par la mise en œuvre d'une esplanade, l'Hôtel de ville et notre jolie salle des fêtes avec la façade en verre qui tient à cœur de tous. Voilà Monsieur Facon, je souhaitais apaiser vos craintes et votre tension en vous expliquant ainsi qu'au public que ce monument qui est cher à tout le monde, nous ne souhaitons pas le détruire, nous souhaitons le préserver mais d'une autre manière. Je répète qu'une législation ne nous permet pas d'intervenir de n'importe quelle manière sur une sculpture quelle qu'elle soit surtout quand elle est signée. J'espère que ma réponse vous satisfait. »

Monsieur le Maire : « Merci Marie. Je voudrais à mon tour apporter une précision à ce qu'a dit Madame Bonnafil. Monsieur Meurdesoif et son équipe avaient, au cours d'une réunion qui avait eu lieu ici avec les techniciens du SMTD, prévu de déplacer le monument pour le mettre vers la façade de la salle des fêtes. Pour moi ce n'était pas très judicieux mais sur le fond il était prévu de le déplacer parce qu'il gênait aussi bien du temps du tram à guidage magnétique que du temps du bus à haut niveau de service. Si vous étiez encore aux affaires, vous auriez donc eu le même problème le monument risque de s'écarter. Je suis comme toi, je connais bien Georges Hugot, c'était un ami de mes parents et ça a été ton professeur Roger. Je comprends qu'ici ou là ça te fasse un peu mal au cœur. Je te signale que la maladie qu'il y a sur les deux poings gauches qui sont en train de s'ouvrir, l'est également sur la même sculpture qui est dans la cour de l'école Wartel, que Juliette Hugot et ses enfants sont allés voir, demandant simplement à récupérer la tête, le reste n'ayant pas d'intérêt pour eux. Je ferai vis-à-vis de Juliette Hugot la même démarche lorsque j'aurai reçu de l'expert nommé par Eiffage le rapport indiquant la dangerosité, que ce monument s'ouvre, soit par les vibrations soit par les déplacements. Je te communiquerai ce rapport et on ira voir Juliette si tu veux ensemble mais ne monte pas sur tes grands chevaux et ne dis pas qu'on va démolir un monument. Vous auriez eu, vous, si vous étiez majorité, le même problème que nous. »

Monsieur Bartoszek : « Madame Bonnafil nous expliquait le moulage. Si on déplace le monument et qu'il ne casse pas, tant mieux on le remet où on doit le replacer. Par contre s'il casse on aura toujours la solution de secours qui est le moulage et avec lequel on pourrait refaire un monument de taille identique. »

Madame Moroge : « Ce qui est étonnant c'est que la rue Barbusse a été refaite, creusée, il y a eu des travaux conséquents d'assainissement, le monument n'a jamais bougé, quand il s'est fissuré, des travaux de réfection ont été menés et il a tenu. Maintenant, quand vous parlez de l'héritage Meurdesoif, si vous n'en voulez pas, vous n'avez qu'à nous le rendre. Et quand vous dites « héritage du monument du travail », je vous dis non, il y a 50 ans, il n'était pas là. »

Monsieur Facon : « J'ai entendu le propos de Madame Bonnafil qui, effectivement, me rassure. J'ai entendu votre propos, Monsieur le Maire, qui effectivement me rassure. Je me suis énervé parce que l'exposé qui a été fait par Monsieur Denis parlait de « démolition, détruire, démolir », on ne s'exprime pas comme ça, je sais bien que vous êtes un homme de chiffres, on ne s'exprime pas comme ça et j'en appelle à la vigilance de Monsieur Bartoszek qui est en charge de la culture à Aniche. On ne s'exprime pas comme ça envers une œuvre d'art. Il y a des expertises, il y a aussi des contre-expertises et il y a aussi des possibilités de réfection, on n'abat pas un monument sur un coup de tête. C'est pourquoi l'explication que vient de me donner Monsieur Bartoszek me rassure quant à la procédure à conduire. »

Monsieur Denis : « D'accord, je retire ce que j'ai dit, on ne va pas détruire le monument, on va essayer de le déplacer et on verra ce que ça donne. »

Monsieur le Maire : « Dont acte, ce sera précisé au procès-verbal. Je crois que l'on a tout dit, on a un peu débordé mais je pense que c'était quand même intéressant. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur Denis parle d'héritage. Moi je pense sincèrement que vous avez un bel héritage. Depuis 25 ans, on a investi beaucoup, on a refait des écoles, des complexes sportifs, on a construit un cinéma, une crèche, on a rénové une première fois la piscine, je ne vais pas rentrer dans le détail, ce serait trop long. Il faut savoir aussi qu'on a investi dans les années 92 pour sauvegarder les emplois chez AGC, la ville a été maître d'œuvre et dimanche l'usine fête d'ailleurs ses 160 ans. Si on n'avait rien fait à cette époque-là, on ne parlerait plus d'AGC à Aniche. Nous avons non seulement permis la sauvegarde de 300 emplois mais également la création de nouveaux. Alors, il ne faut pas dire qu'on n'a rien fait pendant 25 ans quand même, c'est un peu exagéré. Certes, dans les restes à réaliser il reste principalement la construction de l'école Quévy et la place Fogt à reconstruire. Les résultats sont les bons, j'ai revérifié mon tableau parce que vous me dites toujours le contraire, les emprunts se déroulent comme suit : 2014 – 2015 - 2016 : 11 millions d'euros – 2017 et 2018 : 10 millions d'euros avec l'emprunt ANRU inclus, plus les 880 000 euros et la ligne de trésorerie de 350 000 euros. Cela veut dire que l'endettement par habitant en 2014 est de 87,83€, il passe à 99,01€ en 2015 (avec l'emprunt ANRU) pour redescendre à 91,45€ en 2016 et atteindre 77,37€ en 2017 ! Alors ne dites pas que c'est un mauvais héritage. Vous aurez du souffle pour pouvoir réemprunter et lancer vos investissements. Enfin, je souhaiterais dire que nous avons reçu la balance du compte administratif annexée à l'ordre du jour mais les mandats ne correspondent pas par rapport aux tableaux qu'on nous a remis en commission. Ce sont des mandats qui sont en cours d'exercice. Au total le mandat émis en dépenses pour le fonctionnement c'est 4 400 000€ tel qu'indiqué sur la synthèse mais en réalité c'est 9 734 000 €, en recettes il est indiqué 3 051 000€ et en réalité c'est 11 000 181€. Tous les conseillers municipaux ont eu un document qui ne correspond pas. »

Monsieur Denis : « Si c'est le cas, je m'en excuse, mais il n'y a pas de raison, on a repris la même balance pour l'envoyer à tout le monde. »

Monsieur Chantreau : « Je pense que les mandats sont les mandats en cours. »

Monsieur Denis : « Non, l'exercice 2013 ne peut pas concerner les mandats en cours, ce n'est pas possible. Ce que vous avez eu en plus de la balance 2013 c'est celle de 2014 qui fait état de l'avancement de la consommation des crédits à la date du 12 juin. Là oui, c'est du 2014. Les chiffres que je vous ai annoncés sont-ils bons ?»

Monsieur Chantreau : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Chantreau, j'entends bien les chiffres, si le bilan était si bon que ça vous auriez été réélus, le suffrage a tranché, c'est comme ça. Certes ça vous fait mal mais c'est comme ça. L'héritage c'est l'état du commerce à Aniche, c'est la ville qui est sale mais qui redevient propre, c'est l'absence d'emplois pour les Anichois. Vous étiez aux affaires à Cœur d'Ostrevent, j'y suis en tant que vice-président et on en reparlera dans 5 ans de ce qu'on aura fait nous, dans la nouvelle majorité, à Cœur d'Ostrevent, c'est ça l'héritage. L'héritage c'est ce que vous nous laissez de merdique avec votre tracé que vous imposez, que vous avez fait adopter rue Barbusse – Grand-Place, c'est ça l'héritage et quant à l'emploi, j'ai rencontré Sekurit Saint-Gobain, j'ai rencontré le directeur de Saint-Gobain à Emerchicourt, je serai chez AGC dimanche midi, peut-être comme vous et on interviendra ensemble si il le faut. Moi aussi je m'intéresse à l'emploi des verreries d'Aniche qui sont le dernier vivier d'emplois qu'il y a ici. Oui Monsieur Chantreau, les gens qui ne sont pas de gauche s'intéressent aussi à défendre l'emploi à Aniche et ailleurs. »

Madame Moroge : « Je précise que le SMTD nous a imposé l'entrée du TRAM dans Aniche. Le SMTD était gouverné par des gens de droite et ce sont les douaisiens de droite qui ont voulu ce tram et qui nous l'ont imposé. On s'est assez battus pour ne pas l'avoir et on n'a pas pu faire autrement. Alors l'héritage il ne vient pas de nous, il vient de Douai. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Kaczmarek et Monsieur Michon ne sont pas des gens de droite et ils ont été présidents du SMTD. Je passe au vote du compte administratif et je rappelle que les élus qui étaient dans l'opposition et qui sont dans la majorité, qui ont participé fidèlement aux votes des budgets et des comptes administratifs dans la mandature précédente Marc Hémez, Christian Collet (qui a donné pouvoir), Jean-Gabriel Dujardin, Carole Carpentier, Georges Lemoine et Michel Fleurquin votent le compte administratif, ça au moins c'est une déclaration et je demande aux nouveaux élus du groupe majoritaire de s'abstenir. Qui est pour l'adoption du compte administratif indépendamment des élus que je viens de citer ? »

Adopté à l'unanimité des votants : POUR : 6 : M. Marc HEMEZ – Mme Carole CARPENTIER – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – M. Jean-Gabriel DUJARDIN –

Abstentions : 19 : Mmes Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mmes Hélène OWCZARCZAK – Mme Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY.

Ne prennent pas part au vote : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur Denis rappelle que par délibération du 29 avril 2014, il avait été procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013. Après avoir voté le compte administratif, il propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- couvrir le déficit d'investissement de **165 605,13 €** auquel s'ajoute le déficit des restes à réaliser : **1 606 375 €** soit un montant total de **1 771 980,13 €** au compte 1068.01 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- et d'affecter la somme restante : **2 377 785,02 €** au compte 002.01 (excédent de fonctionnement).

Monsieur Chantreau : « Vous voyez très bien que l'héritage qu'on vous laisse c'est 4 millions d'excédent ! Alors ne dites pas qu'il y a eu une mauvaise gestion par la municipalité antérieure. »

Monsieur Denis : « Dans l'héritage, tout n'est pas mauvais, on n'a pas dit ça, j'ai voulu prévenir mes collègues qu'avant de commencer à avoir des idées qui nous sont propres, il fallait continuer et finir vos propres programmes. C'est cela que je voulais dire en parlant d'héritage, je n'ai pas dit que tout était mauvais. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY.

4. VENTE DU VEHICULE ACCIDENTE IMMATICULE 3658VT59

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule Renault immatriculé 3658VT59 qui servait au service technique est hors d'usage suite à un incendie. Il y a donc lieu de le céder pour destruction à notre compagnie d'assurances GROUPAMA pour un montant de 1 800 €.

Il sollicite l'autorisation de céder le véhicule pour destruction et d'encaisser la somme de 1 800 €.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Héléne OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Helbecque) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Anne DELABY.

Départ de M. HELBECQUE à 21 heures. Il donne procuration à M. FACON et perd celle de Mme Brenski.

5. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Denis propose à l'assemblée d'effectuer les virements de crédits suivants :

Suite à changements d'imputations :

- une somme de **4 330 225 €** au compte 2313/9114/810 (école Quévy travaux en cours)
- une somme de **106 550 €** au compte 238/9114/810 (avance forfaitaire sur travaux école Quévy)

En provenance du compte 21312/9114/810 (travaux Ecole Quévy)

- une somme de **686 145 €** au compte 2312/9017/822 (immobilisations corporelles en cours, voirie)
- une somme de **6 830 €** au compte 2151/9017/822 (immobilisations corporelles en cours, création de parking rue Rousselin)

En provenance du compte 2128/9017/822 (agencements et aménagements de terrain)

Départ de M. FETTACHE à 21h05. Il donne procuration à Mme TANCA.

Virements de crédits :

- une somme de **305 €** au compte 2184/9047/212 (acquisition armoire pour école Wartel)
- une somme de **305 €** au compte 2184/9049/211 (acquisition armoire pour école Schmidt)
- une somme de **2 500 €** au compte 2188/9061/411 (acquisition tapis pour salle des arts martiaux)
- une somme de **4 390 €** au compte 21318/9006/025 (réfection de menuiseries immeuble Banaszak)
- une somme de **8 400 €** au compte 202/820 (étude PLU)
- une somme de **2 000 €** au compte 2138/9112/64 (abri de jardin pour halte-garderie)
- une somme de **1 800 €** au compte 2188/9112/64 (tonnelles pour halte-garderie)
- une somme de **300 €** au compte 2184/9112/64 (tables et chaises d'extérieur pour halte-garderie)
- une somme de **16 500 €** au compte 21318/9061/411 (réfection du sol complexe Coubertin)
- une somme de **2 065 €** au compte 2128/9106/830 (aménagement de terrain friche Archevêque)
- une somme de **1 120 €** au compte 2151/9106/830 (aménagement d'une voie d'accès à la friche Archevêque)
- une somme de **1 670 €** au compte 2188/9063/411 (dalles plafond gymnase Wartel)

En provenance du compte 020.01 (dépenses imprévues)

- une somme de **260 €** au compte 6554/521 (contribution au Syndicat d'aide à l'enfance inadaptée)
- une somme de **350 €** au compte 6574/40 (subvention au CACSA – volley Ball)
- une somme de **200€** au compte 6574/33 (subvention à l'association Youpi Tralala)

En provenance du compte 022.01 (dépenses imprévues)

Monsieur Chantreau : « On constate des virements de crédits pour une certaine quantité de travaux. Dans ces travaux, on retrouve ceux réalisés dans le bureau historique des maires. Je suppose que vous avez pris les précautions nécessaires et fait faire, par une entreprise agréée, le démontage des plaques de soubassement en Eternit amianté, d'autant que la commission Travaux ne s'est pas réunie pour discuter des tous ces travaux. Du fait que le CHSCT est créé, je demande qu'il y ait une enquête par ce comité pour vérifier où se trouvent ces plaques d'amiante et quel suivi elles ont eu. C'est très important pour les agents qui les ont démontées et pour l'environnement. »

Monsieur Denis : « Ces travaux-là étaient de faible importance. Il n'y a pas eu dégradation de l'amiante dans la mesure où il s'agissait de panneaux vissés. Rien n'a été cassé, rien n'a été décollé, il n'y a eu aucune poussière, les panneaux ont simplement été dévissés. Cela s'est passé sans problèmes, les ouvriers qui ont fait ce travail avaient les équipements de protection individuelle nécessaires, les masques, les gants et les vêtements. »

Monsieur le Maire : « De plus, ces travaux ont été menés un samedi en dehors du public et du personnel. »

Monsieur Chantreau : « Il y a déjà eu un diagnostic de recherche des produits amiantés dans tous les bâtiments, mené par une société spécialisée, ces plaques ne sont pas dangereuses tant qu'on n'y touche pas. Là vous les avez touchées puisque vous les avez démontées alors que ça doit être fait par une entreprise spécialisée. Le fait d'enlever simplement une tuyauterie de cheminée à la perception nous a conduits à l'obligation de faire appel à une société spécialisée en désamiantage. »

Monsieur Denis : « Oui mais là, il s'agissait de casser. Dans notre cas, on n'a rien cassé, on a dévissé les plaques et elles sont venues toutes seules. »

Monsieur Facon : « Vous n'êtes pas spécialiste du démontage des plaques amiantées. »

Monsieur Chantreau : « C'est là qu'on s'aperçoit que la mise en place de la commission travaux est nécessaire, on aurait pu discuter de tous ces problèmes avant. »

Monsieur le Maire : « Il reste encore à prouver que ces plaques contiennent de l'amiante, les poussières ne se propagent pas tant qu'on ne détériore pas les supports. La parole est à Monsieur Facon qui intervient sur l'amiante, sujet qu'il connaît bien.»

Monsieur Facon : « Moi, je n'interviens pas sur les sujets que je ne connais pas, sauf pour approuver mes camarades parce qu'ils viennent d'avoir des observations de bon sens. On connaît tous les problèmes liés à l'amiante à Aniche, la responsabilité qu'encourent les employeurs. Interrogeons les verriers, ils savent de quoi on parle. Il faut donc faire très attention dès qu'on touche à des matériaux contenant de l'amiante. Je ne suis pas un spécialiste mais je sais qu'il faut prendre des précautions. Moi, j'interviendrai sur la réunion de la commission finances qui a traité du problème de l'association Youpi. »

Monsieur Denis : « C'est le sujet d'après Monsieur Facon. »

Monsieur Facon : « Bien, donc nous interviendrons après, tranquillement sur ce dossier. »

Monsieur Chantreau : « Dans la mesure où la commission travaux ne s'est pas réunie, notre groupe s'abstiendra. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 25 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY.

Abstentions : 6 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon).

6. OUVERTURES DE CREDITS

Monsieur Denis expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer l'ouverture de crédit suivante :

En dépenses :

- une somme de **200 000€** au compte 2138/824 (acquisitions immobilières)
- une somme de **4 000€** au compte 2184/9112/64 (acquisition meubles de rangement pour la crèche)

En recettes :

- une somme de **200 000€** au compte 1641/01 (emprunts en euros)
- une somme de **4 000€** au compte 1318/9112/64 (subvention CAF pour halte garderie)

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

7. AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCES-LOT N°1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 mars 2012 un appel d'offres concernant les contrats d'assurances de la collectivité a été lancé.

Par délibération du 26 octobre 2012 le Conseil Municipal a attribué le lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » suivant l'avis de la commission d'appel d'offres à la compagnie SMACL ASSURANCES.

Par courrier du 22 avril 2014, la compagnie d'assurances propose de mettre fin à notre contrat en usant de la faculté de résiliation annuelle conformément aux dispositions prévues par le contrat. Toutefois cette dernière consent à renoncer à la faculté de résiliation dans l'hypothèse où l'assemblée délibérante accepte une majoration de la cotisation annuelle, laquelle serait portée à 75 743,32€HT correspondant à un taux de 1,88€HT/m² (hors indexation contractuelle 2015) pour l'assurance à périmètre identique des risques assurés à ce jour soit 40 289m² et l'application d'une franchise en tempête de 10% du montant des dommages avec un minimum de 5 000€ (actuellement 2000€). Il est précisé que les autres franchises prévues au contrat restent applicables.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant proposé par la compagnie d'assurances.

Monsieur Denis : « J'ajoute que cette augmentation est due à la hausse de sinistralité qu'il y a eu l'an dernier sur les bâtiments. Il y a eu un bâtiment incendié au Champ de la Nation, la tempête qui a englouti la toiture du hangar des services techniques, des destructions de mobilier urbain. La SMACL consent à poursuivre le contrat si on accepte la hausse de cotisation. Cela aussi fait partie de l'héritage, même si les élus n'y sont pour rien. Il n'empêche que l'on prend 18% d'augmentation dans les dents. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, j'ai eu peur que Monsieur Denis puisse imputer la tempête à Michel Meurdesoif, je sais bien qu'il fait parfois la pluie et le beau temps. »

Madame Moroge : « Je vous le répète, si vous n'en voulez pas de l'héritage, on le reprend. »

Monsieur Denis : « Il faut être respectueux du vote des Anichois qui vous ont rejetés. »

Madame Moroge : « Il faut être respectueux du travail de l'équipe précédente. Je vous rappelle quand même que dans l'équipe précédente il y en avait 6 parmi vous. Vous faites donc partie de l'héritage, faites attention à ce que vous dites. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

8. RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Conformément à l'article 2334-19 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel retraçant les activités de développement Social Urbain et les conditions de financement réalisées au cours de l'exercice précédent. Au titre de l'exercice 2013, la commune a perçu une dotation de 1 864 814,00€. Ces crédits ont été répartis sur les actions suivantes :

Section de fonctionnement

Intitulés	Montants en euros
*Subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	280 000,00
*Aides aux associations : secours populaire, catholique, restaurant du cœur, mutilés du travail, anciens combattants.....	17 480,00
Contributions aux organismes à caractère social (SIAEI, FNAS).....	59 482,61
*Contributions aux organismes de services urbains (SMTD, SISBE).....	293 520,58
Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale	
-subventions aux associations.....	13 754,00
*Part communale au fonctionnement des centres de loisirs et autres activités pour les jeunes.....	591 704,13
*Classes de découverte.....	70 331,70
*Entretien de la voirie et des espaces verts.....	538 700,30
TOTAL	1 864 973,32

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.

Monsieur Chantreau : « J'ai constaté que l'on avait posé des bornes au 32 rue d'Alsace sur le trottoir. Est-ce que ça rentre dedans ? »

Monsieur le Maire : « C'est possible, ça pourrait expliquer le dépassement. »

Monsieur Chantreau : « A moins que ça ne soit un privilège. »

Madame Moroge : « On s'aperçoit quand même que Monsieur Vitu a une très bonne communication avec son maire pour avoir des bornes devant chez lui contrevenant totalement au service de circulation puisqu'il y a des pointillés sur les trottoirs qui indiquent normalement l'autorisation de stationner provisoirement le temps de déposer un enfant par exemple qui voudrait aller à l'école Saint-Joseph. »

Monsieur le Maire : « Quelques fois, dans la gestion communale, il y a des « couacs », je vous accorde ce couac. »

Monsieur Sarpaux : « Monsieur le Maire, je peux répondre ? »

Monsieur le Maire : « Oui, Norbert. »

Monsieur Sarpaux : « Je vais donc répondre à Monsieur Chantreau et Madame Moroge. Je suis allée voir aux services techniques et c'est une extension de la décision de Gérard Collin qui avait, à la demande de M. Dubroux, mis des bandes jaunes simplement parce que le stationnement était dangereux. Le stationnement interdit n'était pas respecté et je peux vous dire que, si vous allez sur le terrain vous le verrez, le macadam est souillé de tâches d'huile, il y avait des voitures stationnées en permanence devant chez Madame Vitu qui ne pouvait même pas sortir de chez elle. Ces bornes sont donc tout à fait justifiées.»

Monsieur le Maire : « Madame Moroge, quand sous la précédente mandature on a installé des piquets blancs anti-stationnement dans votre secteur, on n'a pas cherché la petite bête. »

Monsieur Bartoszek : « J'allais en parler, Monsieur le Maire. L'an dernier j'ai croisé Madame Moroge en plein hiver qui râlait parce que sa façade était salie par la neige. Peu de temps après, on a vu fleurir 3 poteaux devant la maison. »

Madame Moroge : « C'est complètement faux, j'ai été la dernière servie. Je vais demander qu'on recherche dans les archives de l'année dernière mes récriminations pour avoir une sécurisation dans la rue étant donné que les voitures montaient sur les trottoirs et à cause de la grande vitesse, on avait régulièrement nos façades abîmées mais il y avait surtout des risques d'accident. Il y a une mamie qui n'a pas de marches à sa porte, au moment où elle sortait de chez elle, une voiture passait au ras de sa façade. C'est pour cela qu'on est intervenus pour sécuriser la rue Jaurès. Je répète j'ai été la dernière servie.»

Monsieur le Maire : « Mais servie quand même. »

9. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Par délibération du 23/09/2011, le Conseil Municipal a adopté le principe de la taxe sur la consommation finale d'électricité et fixé le coefficient à 5.

Par délibération du 21 septembre 2012, l'assemblée a décidé de porter le coefficient à 6. Le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de références, doit être voté par l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 1^{er} octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante. Les limites des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité peuvent être comprises entre 0 et 8,50.

La commission des finances réunie le 17 juin 2014 propose de fixer le coefficient à 7.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle suive l'avis formulé par la commission des finances.

Monsieur Denis : « Je signale que 85% de communes ont fixé le coefficient au plafond. L'an dernier, sans doute pour raison électorale, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux. Je rappelle que 1 point d'augmentation représente pour la ville 19 000€ de recettes. »

Monsieur le Maire : « Je précise que la taxe locale sur l'électricité est payée par tout citoyen qui a une facture d'électricité. La recette permet d'alimenter un fond pour les extensions de réseaux ou le renforcement du réseau d'éclairage public. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

10. ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES N°923 DE L'EXERCICE 2012 ET N°520, 824, 934 DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titres de recettes N°923 de l'exercice 2012 et N° 520,824 et 934 de l'exercice 2013 ; il avait été réclamé les sommes respectives de 1,56€ -13,74€ - 8,88€ et 20,28€ pour des participations à la halte garderie. Vu le faible montant de ces créances pour lesquelles la réglementation n'autorise pas les poursuites par voie d'opposition ou de saisie, il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres correspondants pour un montant global de 44,46€. La dépense sera imputée au compte 6541/64 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

11. ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES N°861 DE L'EXERCICE 2011 - N°442, 640, 926 DE L'EXERCICE 2012 - N°149, 172, 175 DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titres de recettes N°861 de l'exercice 2011 et N°442, 640, 926 de l'exercice 2012 et N°149, 172, 175 de l'exercice 2013, il avait été réclamé les sommes respectives de 23,40€ - 27,30€ - 27,30€ - 27,30€ - 6,00€ et 7,20€ pour des abonnements de marché et emplacements de forains. Les personnes redevables de ces créances ayant disparu, il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres correspondants pour un montant global de 145,80€. La dépense sera imputée au compte 6541/91 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

12. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°325 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°325 de l'exercice 2012, il avait été réclamé la somme de 23,94€ pour de la casse de vaisselle. Vu le faible montant de la créance pour laquelle la réglementation n'autorise pas les poursuites par voie d'opposition ou de saisie Il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant d'un montant de 23,94€. La dépense sera imputée au compte 6541/020 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

13. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°89 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°89 de l'exercice 2012, il avait été réclamé la somme de 23,00€ pour un remboursement de frais médicaux concernant les classes de neige.

Vu le faible montant de la créance pour laquelle la règlementation n'autorise pas les poursuites par voie d'opposition ou de saisie Il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant d'un montant de 23,00€. La dépense sera imputée au compte 6541/255(pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) - Mme Anne DELABY.

14. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°522 DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°522 de l'exercice 2013 ; il avait été réclamé la somme de 11,30€ pour une participation à l'accueil péri-scolaire. Vu le faible montant de la créance pour laquelle la règlementation n'autorise pas les poursuites par voie d'opposition ou de saisie Il y a lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant d'un montant de 11,30€. La dépense sera imputée au compte 6541/422(pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) - Mme Anne DELABY.

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANICHE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu du Président du CACSA une demande de subvention exceptionnelle pour la participation du club de volley-ball aux finales du critérium National Excellence UFOLEP à Brive la Gaillarde. Après avis de la commission des finances du 17 juin 2014, il propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 350€ au CACSA pour la participation du club de Volley-ball aux finales du critérium national excellence. Monsieur le Maire précise que cette somme sera versée sur le compte 6574/40.

Monsieur le Maire : « Les filles ont perdu en finale du championnat de France à Brive lors du week-end de la Pentecôte. Elles se sont bien battues à ce que j'ai pu savoir. J'ai été invité et j'étais présent avec Jean-Louis Chantreau, à la réception qui a eu lieu à Emerchicourt la semaine dernière. On a pu évoquer avec les jeunes filles cette finale qu'elles ont perdue mais elles en avaient gagné d'autres les années précédentes. Elles ont présenté un budget qui intégrait les frais de bus et d'hôtel, la subvention de 350€ va permettre d'équilibrer ce budget. Monsieur le Président du Club de volley-ball et Monsieur le Maire d'Emerchicourt ont rappelé que seuls deux sponsors, la ville d'Aniche et un commerçant, avaient abondé le budget. »

Monsieur Chantreau : « Le samedi 7 juin, elles ont remporté la demi-finale contre Châteauroux et elles sont devenues vice-championnes de France contre Marseille 28 à 26. »

Monsieur le Maire : « Je demande à l'administration de préparer à ma signature un courrier à l'intention de Monsieur le Président du club de volley-ball Aniche/Emerchicourt pour que le conseil municipal, je suppose unanime, félicite ces jeunes filles qui ont bien transporté en Corrèze le flambeau du volley-ball. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) - Mme Anne DELABY.

16. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « YOUPI TRALALA »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu du Président de l'association « Youpi Tralala » une demande de subvention pour le démarrage de l'association.

Après avis de la commission des finances du 17 juin 2014, il propose de verser une subvention d'un montant de 200€ à l'association « Youpi Tralala »

Monsieur le Maire précise que cette somme sera versée sur le compte 6574/33

Monsieur Bartoszek : « En commission finances nous avons reçu du Président de l'association « Youpi Tralala » une demande de subvention de 7 000€ principalement pour financer un court-métrage. La commission a décidé de n'attribuer que 200€ ce qui permettra de payer les assurances, d'un montant de 155€ d'après le budget. Pour ce qui concerne le court-métrage, nous l'avons évoqué avec Monsieur le Maire et le Président de l'association, nous souhaitons que les Anichois soient acteurs de leur culture et de leurs associations. Le problème que l'on rencontre ici c'est que le court-métrage conduit à prendre des semi-professionnels, les lieux de tournage se déroulent à la clinique Saint-Vincent, Douai, Besançon, station-service Total. Il n'y a donc pas d'Anichois, à part le Président de l'association, qui participent au court-métrage. »

Monsieur le Maire : « Je précise, comme l'exposé l'indique, que nous proposons une subvention de démarrage à une jeune association, c'est le taquet habituel, 200€ qui permet de payer la première année de prime d'assurance et les frais d'insertion au journal officiel. Pour le court-métrage, Rémi Fleury, présent dans la salle, le sait, on n'est pas fermés, on est descendus de 7 000 à 5 000€, même peut-être 4 000, on a demandé des garanties sur la participation des Anichois, on en a eu partiellement, on en attend d'autres. Aujourd'hui, cette association a besoin de trésorerie pour faire face aux dépenses inhérentes à une association naissante, ma porte n'est pas fermée Rémi, pour qu'on rediscute avec Xavier et toi-même du court-métrage. Aujourd'hui on donne un coup de pouce et on apporte un soutien financier, moral à une association naissante. »

Monsieur Denis : « Je voudrais en plus de la subvention que la ville accorde à l'association remettre à Monsieur Fleury, la médaille d'honneur de la ville d'Aniche. Il a filmé Kopierre, nous étions 20 de la majorité, le groupe de l'opposition, vous étiez 3, 4 à la fin et sur les 12 minutes de film que j'ai vues sur facebook, il a réussi l'exploit de ne jamais faire voir un élu de la majorité, jamais. Il faut l'encourager, bravo. »

Monsieur Facon : « Après cette démonstration d'humour de Monsieur Denis, il me faut intervenir sérieusement. Intellectuellement parlant, ce serait malhonnête de résumer l'action de « Youpi » uniquement à la réalisation cinématographique, même si c'est un domaine qui leur est particulièrement cher. Dans cette association, il y a aussi un volet variété, on découvre des talents, je vais en citer un : Jérémy qui a passablement contribué au rayonnement de notre commune puisqu'il est identifié comme étant un produit de l'OMCA. « Youpi » a demandé à Jérémy la diffusion de deux concerts gratuits à la Sérénité, par exemple. Je suis content Monsieur le Maire quand vous dites que votre porte est encore ouverte, j'ai cru comprendre que vous pourriez octroyer 4 ou 5 000 euros si des garanties étaient apportées. C'est un scénario qui a été fait par quelqu'un d'Aniche, qui est emblématique, Bernard Bultez, qui s'est toujours identifié à l'action cinématographique. »

Monsieur le Maire : « Scénario déshabillé par rapport à l'original il y a deux ans et Bernard Bultez réclame depuis 2 ans le nouveau scénario qui ne ressemble pas beaucoup à celui qu'il avait remis à Rémi Fleury à cette époque. »

Monsieur Bartoszek : « J'attends que Monsieur Facon termine son propos pour pouvoir répondre. »

Monsieur Facon : « On ne peut pas non plus faire grief à « Youpi » d'avoir, dans une production cinématographique, l'ambition de montrer ce film à Besançon, on a parlé aussi de Boston, de Denver, moi je viens d'entendre que vous alliez envoyer une lettre de remerciements au volleyeuses qui sont allées rayonner à Brive. Cela fait aussi partie de ce que j'ai entendu hier en commission culture, du rayonnement du développement du cinéma. Il ne faut pas caricaturer. Si le film est visible à Besançon ou à Denver, il le sera bien évidemment à Aniche, comme dans les salles qui permettront de l'accueillir dans le Nord-Pas de Calais, Monsieur le Maire, vous le savez bien. En fait, mais c'est de bonne guerre, il y a un habillage gentil - et je ne vous fais pas de procès d'intention parce que je vous connais depuis très longtemps, je sais aussi que vous êtes capable de générosité - mais si on reprend le volume financier accordé à certaines associations anichoises et la subvention dérisoire qui vient d'être accordée à « Youpi », en fait Monsieur Denis l'a dit avec spontanéité, franchise, voilà : c'est un règlement de compte politique. On règle encore des comptes et il va bien falloir à un moment arrêter ce jeu. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais recentrer le débat. Je propose une subvention de démarrage qui est une marque d'encouragement et de reconnaissance de l'action de cette association. En fin d'année, lorsque le président de l'association « Youpi Tralala » présentera son bilan moral, technique, financier, nous voterons une subvention en fonction de. On ne peut pas aujourd'hui parler de nuages, il va y avoir un court-métrage, il a été chiffré à 7 000€ puis 4 000 €, cela veut dire que le projet n'est pas bien bouclé, cela veut dire qu'on ne peut pas se prononcer à engager des finances publiques sur quelque chose qui est encore un peu flou. Quand ce sera bordé, on en discutera, comme on discutera en commission finances de l'attribution des subventions pour le budget 2015 en fonction du compte-rendu moral, financier et des actions menées par les associations. »

Monsieur Facon : « A ce stade de la discussion, je suis satisfait de vos explications. Vous venez de souligner à travers ce débat qu'il y a une dimension artistique, technique, financière et culturelle. Je demande que l'on puisse inscrire à une prochaine réunion de la commission culture le problème du monument du verre et du charbon, qui est une œuvre artistique qui rencontre certes des problèmes techniques, mais qu'il faut aussi aborder sous l'angle artistique. »

Monsieur le Maire : « Proposition entendue, reçue, enregistrée que l'adjoint à la culture mettra en musique. »

Monsieur Bartoszek : « A peine élu, j'ai rencontré Monsieur Fleury, le président de l'association « Youpi ». Il m'a expliqué les différentes sections, section décoration, section cinéma, section cuisine, section photos, section exposition, section musique. Lors de notre entrevue avec Monsieur le Maire, nous avons évoqué principalement le court-métrage. Je me dois de préciser que j'ai eu le dernier « draft » le jour même de la commission finances. Quand je reprends le dossier, je découvre la proposition d'un deuxième court-métrage. Il faut quand même savoir qu'on passe de 3 832 € en dépenses en 2013 à un budget prévisionnel de 17 705€ pour 2014 ce qui n'est pas négligeable. »

Madame Morage : « Lors du dernier conseil municipal, nous avons déjà défendu la cause de l'association « Youpi » et ça s'est terminé en nous disant : « on n'avait pas dit qu'on donnerait rien en commissions finances » alors que je savais pertinemment les propos que j'avais entendus en commission : « l'association « Youpi » n'aura rien ». En rentrant du conseil municipal, je trouve dans ma boîte à lettres le compte-rendu de la commission finances du 18 avril 2014 où il est bien retranscrit « à propos de « youpi tralala », les membres de la commission refusent la demande de subvention compte-tenu que cette association reprend des activités qui sont déjà exercées par le service culturel et l'OMCA ». On avait donc bien raison de dire qu'il y avait un double langage et qu'on avait l'impression de nous faire mentir. Je n'apprécie pas trop. Deuxièmement, on ne nous a jamais donné ces documents-là. Je suis à la commission finances, le président a apporté tous les documents sollicités, on ne nous les a jamais soumis. Je ne comprends donc pas pourquoi vous dites que le projet n'est pas bien ficelé. Maintenant, sur la somme allouée d'un montant de 200€, elle n'est même pas équivalente au montant de l'assurance. »

Monsieur le Maire : « L'assurance c'est 155€. On regarde quand même Madame Morage, je vous rassure. »

Madame Morage : « 400€. »

Monsieur Bartoszek : « Ce ne sont pas les chiffres qui ont été donnés à Madame Tocco. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas le montant qu'on nous a indiqué. On fera une subvention complémentaire si on nous prouve que c'est un autre montant. »

Monsieur Fleurquin : « J'ai assisté à la réunion de commission finances dans laquelle on a évoqué la subvention à l'association « Youpi » et je tiens à reprendre les propos de Madame Morage, je vous laisserai libres d'interpréter ce qu'elle a dit. On débattait pour le projet de film et en fin de discussion Madame Morage nous a dit que même si on donnait 2 000€, cette somme serait injectée dans les autres sections qui ont un but lucratif. »

Madame Morage : « Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Monsieur Bartoszek qui a apporté cette nuance. »

Monsieur Facon : « Monsieur le Maire, j'interviens dans un souci d'apaisement mais je pense qu'il faut quand même faire attention et mesurer les propos. Le débat n'est pas clos, nous aurons d'autres discussions, mais dire que c'est une association à but lucratif, c'est faux. Je sais, pour avoir organisé à l'échelon municipal des manifestations dans lesquelles il y avait une buvette par exemple, qu'on avait délégué son fonctionnement à l'OMS. Certes des bénéficiaires peuvent se

faire quand des bénévoles s'occupent de petite restauration mais le but est de permettre à l'association de favoriser la mise en œuvre de projets.»

Monsieur Bartoszek : « Pour clore le débat, je veux juste préciser que l'objectif principal du service culturel de la ville d'Aniche c'est que les Anichois deviennent acteurs de leur culture, il faut élever la culture et le seul moyen de faire sortir les gens, je le répète, c'est que les Anichois soient acteurs de leur culture. Ce qui est gênant dans le court-métrage, c'est que sur 40 personnes il y en a plus de la moitié qui ne sont pas d'Aniche. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) - Mme Anne DELABY.

17. DROITS D'ENTREE A LA PISCINE-INSTAURATION D'UN TARIF ENFANT

Monsieur Fleurquin expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'instaurer sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 17 juin 2014, un tarif d'entrée pour les enfants âgés de 5 à 10 ans et ce à compter du 01/09/2014 comme suit :

DESIGNATION	TARIF (en euros)
Entrée piscine enfants de 5 à 10 ans	1,50
Carte abonnement 12 entrées (enfants de 5 à 10 ans)	15,00
Location de matériel	gratuit

Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) - Mme Anne DELABY.

D. SERVICE ENSEIGNEMENT-VIE SCOLAIRE

1. TARIFICATION MENSUELLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement, réunie le 16 juin 2014, de fixer les participations familiales de l'accueil périscolaire comme suit :

	Accueil Matin (1h)	Accueil Mercredi matin (2h30)	Accueil soir (2h)	Accompagnement scolaire (1h)	Journée Complète (3h) (en dehors du mercredi)
Quotient familial inférieur ou égal 369€	3,58	2,25	7,16	3,58	10,00
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	6,20	4,05	11,30	6,20	17,00
Quotient familial compris entre 500€ et 600€	8,30	5,40	13,25	8,30	20,00
Quotient familial supérieur à 600€	8,50	6,00	15,25	8,50	23,00
Non contribuables à Aniche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 600€)	10,50	8,00	19,00	10,50	28,00

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Il sollicite de l'assemblée la mise en place de ces nouveaux tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil périscolaire en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales, familiales (séparation, déménagement, placement judiciaire) sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justification administrative, ...)

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

2. TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement, réunie le 16 juin 2014, de fixer la participation familiale des Temps d'Activités Périscolaires à 7,00€ par enfant et par période d'activités (5 périodes sur l'année réparties entre chaque temps de vacances scolaires).

Il sollicite de l'assemblée la mise en place de ce nouveau tarif et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter les Temps d'Activités Périscolaires en totalité ou pour la moitié de la période pour des raisons médicales, familiales (séparation, déménagement, placement judiciaire) sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justification administrative, ...)

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET (proc. à M. Lemoine) – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à Mme Carpentier) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Denis) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à M. Fleurquin) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Facon) – Mme Anne DELABY.

III - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le 23 avril 2014 : Au vu de la consultation lancée selon la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de démolition des immeubles (bâtiment incendié ex-collège Léo Lagrange – Distri rue du Bicentenaire – local colombophile impasse rue d'Alsace) avec l'entreprise Renard à Escaudain. Le marché est passé pour un montant de 63 250 € HT soit 75 900 € TTC.

Le 6 mai 2014 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de 224,55€ transmis par la compagnie d'assurances SMACL en règlement de dégradation sur mobilier urbain suite à un choc de véhicule.

Le 15 mai 2014 : Spectacle de Noël à la structure multi-accueil : décision de signer un contrat d'engagement avec la compagnie Lassalle à Conchy (62270). Le coût de la prestation est fixé à 485 € TTC.

Le 20 mai 2014 : Décision de signer un contrat de maintenance du logiciel pour la halte-garderie avec la société SERVIA Informatique à Amiens. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2014, pour un montant annuel de 554,40€ TTC.

Le 26 mai 2014 : Jumelage : décision de fixer la participation familiale, pour le séjour à Novy-Bor qui se déroulera du 28 juin au 4 juillet, à 130 € par enfant.

Le 27 mai 2014 : Dans le cadre des travaux de construction de l'école Quévy, décision de signer une convention tripartite de délégation de paiement avec la société SCARNA Construction à Haubourdin et l'entreprise HARPAGE à Hem pour permettre le paiement direct par la ville d'Aniche de la facture relative à la fourniture des briques de parement dont le montant est fixé à 159 091,20€ TTC.

Le 28 mai 2014 : Décision de passer une convention avec le Centre Hospitalier de Douai pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle de rez-de-chaussée de l'immeuble 1 rue Domisse le jeudi de 13h à 15h30. Le but est d'améliorer la prise en charge des jeunes patients d'Aniche par l'organisation d'un groupe thérapeutique. La location est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2014, reconductible sans pouvoir dépasser 12 ans.

Le 30 mai 2014 : Décision d'intégrer l'encaissement des participations familiales dues pour les jumelages dans la régie d'encaissement des participations classes de neige.

Le 1^{er} juin 2014 : Décision de signer un contrat d'hébergement du logiciel d'urbanisme sur un serveur dédié à la commune avec la société GFI à Quétigny (21 801).

Le 2 juin 2014 : Décision de signer un contrat de maintenance « sérénité » pour la nouvelle version du logiciel d'urbanisme avec la société GFI à Quétigny. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible pour 3 ans pour un montant annuel de 584€ TTC.

Le 2 juin 2014 : Dans le cadre des ALSH, décision de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Cap Calais pour l'accueil d'un groupe de 18 jeunes à Sangatte du 4 au 8 août 2014. Le coût de la prestation est fixé à 2 226€.

Le 3 juin 2014 : Dans le cadre des ALSH, décision de signer une convention avec l'association M. Animations à Douai, pour l'accueil d'un groupe de 20 jeunes à Marchiennes du 11 au 15 août 2014. Le coût de la prestation est fixé à 3 449,03€.

Le 03 juin 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché d'entretien des installations d'extraction des hottes de cuisine des salles de réception et cantines, à la société AB Collectivités à Moeuvres (62147). Le montant du marché est fixé à 2 061,60€ TTC

Le 05 juin 2014 : Décision de signer une convention avec la société France Régie pour la mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule type Peugeot Boxer de 9 places. La convention est établie pour une durée de 2 ans, renouvelable tacitement pour des périodes de même durée.

Le 05 juin 2014 : Décision de signer une convention de conseil et d'audit avec la société CTR à Saint-Cloud, portant sur l'analyse des budgets et comptes financiers et se traduisant par la réalisation de 2 diagnostics, le premier à dimension rétrospective et le second à portée prospective. Le coût de la prestation est fixé à 4 000 € HT auquel s'ajoute 3% de frais de mission.

Le 05 juin 2014 : Décision de signer une convention d'optimisation des achats de la commune avec la société CTR à Saint-Cloud. L'assiette de rémunération est fonction des économies réalisées. Pour chaque recommandation mise en œuvre, la rémunération de CTR sera établie au taux de rémunération de 27%. La convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Le 12 juin 2014 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de 45 617,76€ transmis par la compagnie d'assurances SMACL en règlement de dégradations survenues sur la toiture du hangar des services techniques suite à la mini-tornade de décembre 2013.

Le 19 juin 2014 : Dans le cadre des festivités de la Saint-Laurent le 10 août 2014, décision de signer une convention avec la société Alizé Montgolfière à Wasnes au Bac pour l'ascension de 3 montgolfières. Le montant de la prestation est fixé à 3 449,20 € TTC.

Le 20 juin 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée, décision de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des préconisations de l'étude FDAN au groupement formé par la SARL Canopée rue de la Fonderie à Tourcoing et la SARL INGEO rue Cassini à Blendecques. Le marché d'étude comprend **une tranche ferme** (conception des projets de toutes les tranches travaux) et **3 tranches conditionnelles** :

- **tranche conditionnelle 1** : suivi des travaux de la tranche ferme travaux (la Place Fogt et à la rue des 3 sœurs Fogt - la friche Distri rue du Bicentenaire - l'optimisation du stationnement situé parking rue du Bicentenaire - la création d'une poche de stationnement rue Patoux - les abords de l'église)

- **tranche conditionnelle 2** : suivi des travaux relatifs à la jonction routière rue d'Alsace/rue Chantreau

- **tranche conditionnelle 3** : suivi des travaux secteur ex-gare et ses abords.

Le montant des honoraires est fixé à **28 860€ TTC** pour la tranche ferme – **25 740€ TTC** pour la tranche conditionnelle 1 - **9 720€ TTC** pour la tranche conditionnelle 2 - **7 560€ TTC** pour la tranche conditionnelle 3 – **6 000€ TTC** pour la réalisation de dossiers de demande de subvention et **7 200€ TTC** pour la mission Ordonnancement-Pilotage-Coordination.

Le 22 juin 2014 : Dans le cadre des ALSH, décision de signer une convention avec l'association « Sous les Parasols » pour l'organisation de deux mini-séjours pour 18 jeunes : l'un à la base d'Amaury à Hergnies et l'autre au Lac des Vieilles Forges dans les Ardennes pour un montant total de 7 742€ auquel s'ajoute l'adhésion annuelle d'un montant de 76,22€.

Le 26 juin 2014 : Dans le cadre des festivités de la Saint-Laurent le 10 août 2014, décision de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile pour l'ascension de 3 montgolfières. Le montant de la prime est fixé à 330 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.